



VIII^{ÈME} CONGRÈS INTERNATIONAL
des **Victimes**
du Terrorisme

VIII^{ÈME} Congrès International des Victimes du Terrorisme
21, 22 et 23 novembre 2019
Nice, France

ACTES DU CONGRÈS

L'Association française des Victimes du Terrorisme (AfVT) a eu l'honneur d'organiser en partenariat avec la ville de Nice le VIII^{ÈME} Congrès International des Victimes du Terrorisme. Le congrès s'est tenu à Nice du 21 au 23 novembre 2019.

Le terrorisme est aujourd'hui plus que jamais un phénomène qui menace toutes les sociétés. C'est la raison pour laquelle l'Association française des Victimes du Terrorisme a invité les premiers concernés ; les victimes, mais aussi les experts internationaux, pour faire entendre leur voix en toute neutralité politique et religieuse et dans le respect des valeurs culturelles de chacun.

Pour la seconde fois, le Congrès International des Victimes du Terrorisme s'est déroulé dans un pays non hispanophone. A cette occasion, l'Association française des Victimes du Terrorisme a souhaité développer la représentativité des victimes des zones actuellement les plus touchées par le terrorisme, telles que le Moyen-Orient, le Proche Orient, le Maghreb, l'Afrique et l'Asie.

Les objectifs de cet évènement majeur ont été d'aider les victimes du monde entier à exprimer leurs opinions et à obtenir la reconnaissance qu'elles méritent, à la fois de la part de la société civile et des autorités politiques. Dans la continuité des précédentes éditions, l'accent a été particulièrement mis sur le rapport entre les victimes du terrorisme et la société.

Le VIII^{ÈME} Congrès International des Victimes du Terrorisme, a réuni à Nice de nombreuses victimes, acteurs de la société civile, personnalités politiques, experts internationaux et journalistes avec la volonté de traduire les problématiques que le terrorisme pose actuellement dans le monde dans le cadre de conférences, témoignages et d'événements culturels.

Le VIII^{ÈME} Congrès International des Victimes de Terrorisme (CIVT) a regroupé plus de 515 personnes présentes issues de 80 nationalités différentes.

Les débats ont eu lieu dans la salle Athéna du Palais des Congrès et des Expositions Nice Acropolis.

Présentation du VIIIème Congrès International des Victimes du Terrorisme

Le Congrès International des Victimes du Terrorisme

En 2004, la Fondation de l'Université San Paolo CEU et la Fondation pour les Victimes du Terrorisme (Espagne) ont organisé la première édition du Congrès International des Victimes du Terrorisme à Madrid. L'objectif principal était la reconnaissance de la force des victimes du terrorisme, qui sont souvent oubliées.

Ce congrès a déjà été organisé sept fois : à Madrid (Espagne, 2004), à Bogota (Colombie, 2005), à Valence (Espagne, 2006), une nouvelle fois à Madrid (Espagne, 2008), à Medellin (Colombie, 2009), à Salamanque (Espagne, 2010) et à Paris (France, 2011). Plus de 2 500 victimes du terrorisme ont pris part à ces conférences, venant de différents pays dont Algérie, Argentine, Chili, Colombie, Congo, Espagne, Etats-Unis, France, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Russie, Rwanda et Uruguay...

Pour la seconde fois, l'Association *française* des Victimes du Terrorisme organise cet événement qui s'est tenu sous le Haut Patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française.

Objectifs du congrès : Faire entendre la voix des victimes

Un temps de rassemblement pour que les victimes et experts du monde entier puissent être forces de proposition et les acteurs positifs de la reconstruction.

AIDER les victimes du terrorisme du monde entier à faire entendre leurs voix et à exprimer leurs opinions devant la société civile, les autorités publiques, les différentes institutions et les médias ;

SENSIBILISER les pouvoirs publics nationaux, locaux et l'opinion publique internationale à la cause et aux besoins des victimes du terrorisme dans l'urgence et dans le long terme ;

DÉVELOPPER les réseaux locaux, nationaux et internationaux des victimes du terrorisme et leur permettre de partager leurs expériences.

Organisateurs

L'Association *française* des Victimes du Terrorisme (AfVT), fondée en 2009, a pour objet d'apporter une assistance aux victimes d'infraction en relation avec une entreprise individuelle ou collective terroriste, et/ou à leurs familles, quelle que soit la nationalité de la victime, ou celle de l'auteur, et quel que soit le lieu de commission de l'infraction (France ou étranger). Cette assistance est morale, administrative, juridique, mémorielle et psychothérapeutique.

Suivant des victimes d'attentats des années 60 à nos jours, l'AfVT est présente sur le court et le long terme afin de fédérer les victimes et les aider à sortir de l'état victimaire. En participant ou organisant des commémorations, l'AfVT souhaite soulager la solitude des victimes et leur permettre de se rencontrer.

L'AfVT s'engage à fournir un accompagnement juridique personnalisé et confidentiel correspondant aux besoins et aux demandes des victimes qui s'adressent à elle. Le service juridique informe les victimes sur l'intégralité de la procédure d'indemnisation, dans leurs

diverses démarches sociales et administratives. Se constituant elle-même partie civile en qualité de personne morale, l'AfVT assiste les victimes dans leurs démarches judiciaires : réunions de partie civile, suivi des procès, débriefing.

Selon la logique pluridisciplinaire, l'AfVT élabore et met en œuvre des programmes collectifs à visée psychothérapeutique s'adressant à toute personne traumatisée ou impactée par un acte terroriste.

En parallèle de son action consacrée à l'aide aux victimes, l'association conçoit des programmes de citoyenneté. Dans le cadre de ces volets d'interventions, notre association permet aux victimes du terrorisme d'utiliser leur voix et leur expérience au service du public et de prendre part, comme grands témoins, aux questions de citoyenneté dans une démarche non-victimaire et réparatrice, en milieu scolaire comme en milieu pénitentiaire.

Nice est une ville martyre qui a subi l'un des attentats les plus meurtriers commis sur le territoire national français. Mais ce n'est pas cette horrible tragédie qui donne à la ville la légitimité d'accueillir ce congrès. C'est la capacité qu'elle a montrée, avec toute sa population, tous ses acteurs, à réagir, à faire face et à se redresser.

La co-organisation de cet événement par la Ville de Nice est un pas supplémentaire vers la résilience et vient en complément des actions mises en œuvre, sous l'impulsion de Christian Estrosi, pour surmonter ce drame et accompagner les victimes :

- Mise en place immédiate de mesures pour aider les victimes et leurs familles, dans leurs démarches, leur prise en charge psychologique,
- Nice accueillera le dispositif régional de prise en charge globale du psychotraumatisme
- Mise en place d'un comité pour la mémoire des victimes, avec les associations de victimes et d'aide aux victimes, dont Promenade des Anges et Mémorial des Anges.
- Cérémonies de commémoration les 14 juillet 2017 et 2018 imaginées avec les familles de victimes et les associations de victimes.

Partenaires

Principaux partenaires

Nations Unies
Commission européenne
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
Ministère de la Justice
Radicalisation Awareness Network (RAN)
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Département des Alpes Maritimes

Autres partenaires

ACCOR Hotels
Air France
SNCF
Centre d'Analyse du Terrorisme (CAT)

Partenaires associatifs

Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs (FENVAC)
13onze15 Fraternité et Vérité
Life for Paris
V-Europe
Mémorial des Anges
Association marocaine des Victimes du Terrorisme (AmVT)
Les Familles de l'Attentat du DC10 d'UTA
Les Oublié-e-s de Loyada
Solidarité avec les victimes du terrorisme à la mémoire de Myriam Lehmann Zaoui (AMLZ)
Les Amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon
Association Marie et Mathias

Comités d'honneur

Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française

Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne

Christian ESTROSI, Maire de Nice Président de la Métropole Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Jacques TOUBON, Défenseur des Droits

Directeur du VIIIème congrès international : **Guillaume DENOIX de SAINT MARC**
Fondateur et directeur Général de l'Association française des Victimes du Terrorisme
Président de l'Association des familles de l'Attentat du DC10 d'UTA

Étaient aussi annoncées les personnalités suivantes :

Raffi GREGORIAN, Sous-Secrétaire Général Adjoint, Bureau des Nations Unies contre le terrorisme

Elisabeth PELSEZ, Déléguée Interministérielle à l'Aide aux Victimes

Sonia RAMOS, Directrice Générale à la sous-direction de l'aide aux victimes de terrorisme, Ministère de l'Intérieur Espagnol

Eric CHEVALLIER, Directeur du Centre de Crise et de Soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Joëlle MILQUET, Conseillère spéciale auprès du Président de la Commission Européenne

Maite PAGAZAURTUNDUA, Députée européenne

Laura DOLCI, Ancienne Secrétaire du fonds des Nations Unies d'aide aux victimes de torture, et veuve d'une victime de l'attentat au siège des Nations Unies à Bagdad, le 19 aout 2003

Dominique RIZET, Modérateur général, Journaliste

Programme du Congrès

Du fait de conditions météorologiques particulières, la totalité du congrès s'est tenue au sein du Palais des Congrès et des Expositions Nice Acropolis.

Jeudi 21 novembre 2019

14H00 Cérémonie d'ouverture du VIIIe Congrès International des Victimes du Terrorisme

15H00 Paroles de victimes

15H30 Avis d'experts : l'évolution de la menace terroriste

17H00 Avis d'experts : le rôle des victimes dans la prévention de la radicalisation

20H00 Cocktail dînatoire, offert aux victimes par la Ville de Nice

Vendredi 22 novembre 2019

09H30 Table ronde : la prise en charge des victimes du terrorisme : le rôle des États

11H30 Table ronde : le rôle des collectivités territoriales dans l'accompagnement des victimes

14H30 Table Ronde : l'accompagnement spécifique des enfants et des adolescents victimes de terrorisme

16H30 Table Ronde : le cas spécifique des aidants et primo-intervenants

21H00 Concert en l'honneur des victimes du terrorisme et de tous ceux qui leur prêtent assistance

Samedi 23 novembre 2019

09H30 Paroles de victimes

10H00 Avis d'experts : la reconnaissance des victimes et mémoire

11H30 Cérémonie publique solennelle

12H30 Hommage aux victimes du terrorisme

13H30 Fin du congrès

500 congressistes, 3 jours de travaux et d'échange, un cocktail dînatoire ouvert à tous les congressistes, un concert en hommage aux victimes du terrorisme et à tous ceux leur prêtant assistance.

Et... pour plus de détails :

514 congressistes présents

79 nationalités représentées

20 bénévoles

26 prises de parole en plénières

10 portraits vidéo réalisés

70 personnes interviewées

22 œuvres exposées

Résumé du Congrès

Cérémonie d'ouverture du VIIIe Congrès International des Victimes du Terrorisme

M. Guillaume Denoix de Saint Marc (France) : Directeur Général de l'AfVT et directeur du VIIIème Congrès International des Victimes du Terrorisme

Sir Julian King (Royaume-Uni), Commissaire européenne à la Sécurité de l'Union

Leurs Altesses Royales le Roi et la Reine d'Espagne

M. Raffi Gregorian (Etats-Unis), Sous-Secrétaire Général Adjoint, Bureau des Nations Unies contre le terrorisme

M. Christian Estrosi (France), Maire de Nice, Président de la Métropole, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Leurs Altesses Royales le Roi et la Reine d'Espagne ainsi que Sir Julian King n'ont pas pu être présents mais ont tenu à nous envoyer leurs témoignages vidéo afin de mettre en lumière l'importance de cet évènement rassemblant des survivants, des représentants d'institutions européennes et internationales, des associations ainsi que des journalistes.



** Visionner l'allocution du Roi d'Espagne **



** Visionner l'allocution de Julian King **

Conscients que la menace terroriste restait élevée en Europe, et qu'il ne fallait pas baisser la garde, les différentes personnalités ont mis en avant l'importance :



De faire avancer la connaissance du phénomène et des besoins des familles de victimes ainsi que des survivants

De garder à l'esprit nos valeurs fondamentales pour lutter contre le terrorisme

D'adopter des résolutions au sein des Nations Unies : *Momentum* au niveau international pour soutenir les victimes de terrorisme

L'Union Européenne, en la personne de Sir Julian King, a déclaré avancer sur :

- Les mesures européennes pour soutenir et accompagner :
- La directive relative à la lutte contre le terrorisme. : la Commission Européenne accompagne les États membres dans la mise en œuvre de ce texte.
- La mise en place du premier Centre Européen pour les victimes de terrorisme : coordination entre États membres et associations de victimes.

Les Nations Unies, en la personne de Monsieur Raffi Gregorian :

- La société civile doit s'engager davantage
- Il doit également y avoir un renforcement des systèmes juridiques.
- Au mois de juillet 2020, un « Global Congress » aura lieu à New York pour amplifier les voix des survivants ainsi que celles des familles de victimes. L'objectif est d'en tirer des leçons, des idées.

Paroles de victimes

MODÉRATEUR : M. Guillaume Denoix de Saint Marc (France), Directeur Général de l'Association française des Victimes du Terrorisme

INTERVENANTS

Mme. Nanda Olivia Daniel (Indonésie), Survivante de l'attaque à l'ambassade Australie en Indonésie, 9 septembre 2004

Mme. Sylvie Harel (France), Mère d'une victime de l'attaque à la gare saint Charles à Marseille le, 1er octobre 2017

M. James Ndeda (Kenya) Survivant de l'attaque à l'ambassade des États-Unis à Nairobi le 7 août 1998

M. Samuel Sandler (France), Parent de victimes de l'attentat de Toulouse le 19 mars 2012.

ENSEIGNEMENTS



Un réel besoin d'assistance sur le plan psychologique et administratif sur le court, moyen et long terme

Les associations locales ont un rôle majeur dans le processus de sociabilisation

Malgré cela, le sentiment d'abandon par les gouvernements et les États reste toujours aussi présent

L'importance que la voix des victimes soit représentée à travers les procès des terroristes, d'où la nécessité pour les associations de se constituer partie civile

L'évolution de la menace terroriste

INTRODUCTION : M. Eric Chevallier (France), Directeur du Centre de Crise et de Soutien du Ministère des Affaires Etrangères



Le Centre de Crise et de Soutien est en charge de la sécurité des compatriotes français à l'étranger. Il est maintenant mobilisé en cas d'attentat sur le territoire français à la demande du Premier Ministre. Le relais est pris par la Délégation Interministérielle d'Aide aux Victimes (DIAV). **L'un des objectifs essentiels du Centre de Crise est d'associer les victimes.** Pour exemple, l'ensemble du réseau diplomatique français a été mobilisé pour faciliter les procédures de visas afin de permettre à un maximum de

survivants et familles de victimes des différents continents de participer au congrès. Ce travail a démontré et mis en avant une chose : **il existe une dynamique positive de mobilisation des victimes.**

Mais cette mobilisation intergouvernementale ne suffit pas. C'est là qu'intervient le rôle des associations de victimes. Si le Centre de Crise et de Soutien (et d'autres organismes) ont appris à travailler ensemble, il reste encore beaucoup de progrès à faire : **les victimes sont aussi des acteurs de soutien qui peuvent mobiliser les institutions et les partenaires**

Eric Chevallier a conclu son introduction en rappelant que nous ne devons pas oublier Sophie Pétronin, seule otage française à l'Est du Mali, ni tous ceux qui combattent le terrorisme dans le monde et notamment les forces armées et militaires.

MODÉRATEUR : M. Jean- Charles Brisard (France), Président du Centre d'Analyse du Terrorisme

INTERVENANTS

M. Gilles de Kerchove (Belgique), Coordinateur de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme

M. Wassim Nasr (France), Journaliste spécialiste des mouvements djihadistes chez France 24

Afin de comprendre pourquoi et comment la menace du terrorisme s'est développée, il est nécessaire d'approfondir certains sujets, tels que la définition actuelle du terrorisme, la situation politique en Irak et en Syrie, la montée et la chute de Daesh, la différence entre Al-Qaïda et Daesh, et les décisions politiques prises pour contrer cette menace. Lors du Congrès de Nice, les développements autour de ces sujets ont été exposés.

Le terrorisme a été défini comme un mode opératoire dont la lecture doit être globale et pas seulement occidentale. Il n'est pas possible de faire la guerre au terrorisme malgré ce

qui peut souvent être mis en avant par les politiques, mais à des groupes et à des idéologies. **Le sujet du djihadisme a été développé comme dogme et idéologie remontant à des décennies, dont l'État Islamique est le dernier fruit.** C'est une idéologie révolutionnaire qui est la mutation de plusieurs mouvements anticoloniaux ou socialistes dont le dogme et le courant sous souvent inconnus des gens qui la défendent.



Il a été souligné qu'Abou Bakr Al-Baghdadi a pris le leadership de l'Etat Islamique (EI) en 2006 en Irak et a exporté sa propre idéologie. Si Daesh (EI) émane d'Al-Qaïda, les deux organisations ont notamment des positions très différentes sur la question du califat. Si pour Al-Qaïda c'est un objectif sur le long terme, le califat doit au contraire se réaliser au plus vite pour Daesh. **La fin de l'emprise territoriale du califat et la mort d'Al-Baghdadi ne suppriment pas la menace qui reste protéiforme et diffuse,** notamment car peut être envisagée l'arrivée d'un nouveau chef plus moderne qui réalisera l'union des deux mouvements. Pourtant d'autres disent que l'union djihadiste n'aura pas lieu...

Le territoire représente une force d'attraction et à la fois une source de financement, et la menace demeure, notamment dans quelques enclaves. Par exemple, le risque inhérent à la dispersion des djihadistes détenus avec leurs familles dans les camps après les attaques turques contre les kurdes est réel : certains ont déjà rejoint l'Afghanistan. Depuis 2016, l'organisation avait anticipé la situation en demandant à ses membres de rejoindre d'autres groupes. **Aujourd'hui, la menace djihadiste ne doit pas être minimisée, même si les services de renseignement pensent qu'elle est essentiellement endogène.** Daesh n'a plus la capacité à projeter des attentats de masse comme ceux que nous avons connus. Si les politiques mises en place ont permis de diminuer la vulnérabilité de nos sociétés, la menace terroriste n'a pour autant pas décrue.

- Défi n°1 : identifier des personnes.
- Défi n°2 : que faire des djihadistes européens ?
- Défi n°3 : l'économie de ces organisations terroristes



Aussi, d'autres formes de violence extrémiste émergent en plus de l'extrémisme islamiste. Par exemple, la progression inquiétante de l'extrémisme d'extrême droite a été soulignée. Tous les pays européens ne sont pas encore confrontés à ce phénomène, mais de nombreux pays, comme - entre autres - les pays d'Europe de l'Est, la Scandinavie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis, voient une société polarisée croissante et un développement de l'extrême droite. Des liens peuvent être

établis entre les mouvements d'extrême droite et la propagande islamiste, tels que la vision manichéenne de la vie, la misogynie, la xénophobie et l'antisémitisme. On observe aussi une augmentation de l'usage de la violence et des signes de radicalisation tant du côté de l'extrême-gauche qui est de plus en plus perturbateur que dans les mouvements écologistes.

Enfin, les évolutions technologiques font craindre le développement de nouveaux types de violence.

Un point clé de cet échange et des « Paroles de victimes » ayant eu lieu en amont est que **les victimes ont communiqué leur besoin de comprendre le discours politique autour du terrorisme et des développements politiques et l'importance de ces éclairages géopolitiques par des spécialistes**. Un réel besoin d'être inclus dans les discussions antiterroristes a été exprimé : beaucoup de familles demandent du temps pour comprendre le phénomène qu'est le terrorisme car il est important pour les victimes d'en assimiler les dimensions politiques et géopolitiques.

« Il ne s'agit pas d'essayer de comprendre, non. Nous devons comprendre »

Le rôle des victimes dans la prévention de la radicalisation



INTRODUCTION : Mme. Denise Lifton (Angleterre), Responsable des affaires politiques, UNCCT, Nations-Unies

Les propos introductifs de Denise Lifton ont mis en lumière l'importance de l'événement et plus particulièrement la **nécessité d'entendre la voix des victimes**. Leur donner la parole est essentiel au processus de résilience : entendre leurs histoires et les impacts permet de lutter contre la radicalisation.

Car il faut donner une voix et un visage aux survivants et se rendre compte de l'impact des événements sur les vies quotidiennes, l'ONU a mis en place un programme pour le soutien aux victimes du terrorisme au sein des Nations-Unies et développe différents projets pour permettre aux victimes de partager leurs expériences (expositions, entretiens).

Aussi, Denise Lifton a insisté sur l'importance de **créer un portail de soutien aux victimes avec des ressources sur ce qui existe en matière d'accompagnement** : dans ce cadre, un document de bonnes pratiques pour l'Afrique et pour l'Asie Pacifique sera prochainement créé. Ce type d'initiatives permet de mettre en avant l'importance de partager des valeurs fondamentales pour la mémoire des victimes, point central qui reste au cœur des actions pour lutter contre l'extrémisme violent.

MODÉRATEUR : Mme. Nahida Nakad (Italie), Consultante en relations internationales, spécialiste du Moyen Orient

INTERVENANTS

Mme. Chantal Anglade (France), Victime du terrorisme et professeure de Français responsable du programme éducatif de l'AfVT "Et si on écoutait les victimes ? Et si on écoutait les lycéens ?"

Mme. Soad Begdouri El Khammal (Maroc), Victime du terrorisme et présidente de l'Association marocaine des Victimes du Terrorisme

M. Max Boon (Pays- Bas), Victime du terrorisme et membre du conseil de surveillance de l'Alliance pour une Indonésie Pacifique (AIDA)

Mme. Paloma Perez Cortijo (Espagne), Sous- directrice à l'aide aux victimes de terrorisme, Ministère de l'Intérieur Espagnol

Mme. Cat Wilkinson (Irlande), Co-présidente du groupe de travail RVT, Radicalisation Awareness Network (RAN)

Les participants de cette table ronde ont dès le début eu un positionnement commun : **permettre aux victimes de s'exprimer contribue à la prévention de la radicalisation**. Des exemples de bonnes pratiques ont déjà été développés en Europe et à travers le monde, comme des projets avec des scolaires en Espagne et en France. **En particulier pour les jeunes, les témoignages peuvent être un puissant outil à l'ère de la numérisation**. Alors que les élèves obtiennent des informations impersonnelles via les réseaux sociaux, les paroles de victimes renvoient à une expérience vécue et portent un message d'humanité. L'exemple de l'attentat de Toulouse (France) en mars 2012 : dans un lycée où a eu lieu une action éducative, les élèves connaissaient davantage le nom du tueur que celui des victimes... **Les terroristes veulent déshumaniser, les victimes réhumanisent**.



Le rôle des médias n'est pas à sous-estimer car permet à des personnes non touchées par un acte terrorisme d'en prendre connaissance. Cependant, la sensibilité du lecteur varie et l'intégration de l'information peut être faite différemment selon les personnes. Quand une victime du terrorisme intervient dans une classe, elle entre en relation directe avec les élèves. De cet échange naît chez les élèves une réflexion qui peut se poursuivre avec l'enseignant.

Il a été souligné que les victimes doivent être conscientes de l'impact que ce rôle peut avoir en termes d'intimité et de confidentialité, mais également sur le mental : **s'engager dans des démarches de prévention doit toujours être un choix personnel et est une initiative pertinente et utile si la victime peut apporter un message puissant et positif** (à savoir sur la tolérance, le rejet de la violence, l'espoir, etc.). Autrement, cela peut avoir des conséquences contre-productives pour la victime et pour les autres parties-prenantes. **Par conséquent, il est important que la résilience des victimes reste la priorité**.

Quand elles sont impliquées dans les efforts de lutte contre la radicalisation, les victimes interviennent dans les prisons ou participent à des initiatives de justice restaurative et doivent être préparées. Le processus de rencontre entre des victimes et des auteurs est très complexe et pose la question de la repentance des auteurs.

A ce jour, l'évaluation de l'impact de ce type d'actions n'est pas suffisamment avancée. Mais beaucoup pourrait être appris sur le sujet : comment prouver l'efficacité des témoignages des victimes, notamment en ce qui concerne les efforts de prévention ?

La situation en Espagne

Les autorités espagnoles ont commencé à s'impliquer à partir du moment où les médias ont parlé des victimes. Aujourd'hui, le gouvernement est à l'écoute des victimes et elles sont reconnues dans leurs droits, leurs demandes sont prises en compte. Comme exemple de l'acceptation de ce sujet dans la sphère publique : parler de terrorisme à l'école n'est pas tabou, les cérémonies de commémoration sont entrées dans les mœurs. Connaître les besoins des victimes est essentiel, il est nécessaire de leur fournir un soutien à partir du moment de l'attentat et sur le long terme.

La situation en Irlande

En Irlande du Nord, la victime et la personne qui commet des attentats peut être la même personne - ce qui rend les choses encore plus complexes. Il y a un soutien à la fois pour les auteurs des crimes et pour les victimes : des fonds de pension sont par exemple mis en place pour ces deux types de profil. On estime qu'il est outrageant que les auteurs des attentats demandent le statut de victime : il est nécessaire de définir le statut de victime.

En ce qui concerne la prévention, il y a un fort travail à faire sur l'information. Il est aujourd'hui très facile de radicaliser les communautés. Il est nécessaire d'apprendre à vérifier les faits et croiser les discours.

La situation au Maroc



Au Maroc, c'est l'État qui fait un travail dans les prisons, mais il n'a pas pris en considération le rôle essentiel des victimes dans le processus de déradicalisation. Certains bénéficiaires de ce travail passent aujourd'hui pour des héros dans les médias car ils ont subi le programme du gouvernement, mais la victime reste invisible.

« C'est l'instrumentalisation de la religion qui a fait de moi une victime, cela n'est pas facilement entendable. Les terroristes agissent au nom de l'Islam. Si l'Islam n'est pas terroriste, les terroristes utilisent l'Islam. Quand je témoigne en France, les élèves voient une victime musulmane et cela change beaucoup de choses. Quand Chantal vient témoigner au Maroc, ils voient une personne et pas la mécréance. On essaie de changer un peu cette vision de la victime et du terrorisme. » Soad Begdouri Elkhammal

Prise en charge des victimes du terrorisme : le rôle des états

INTRODUCTION

Mme. Elisabeth Pelsez (France), Déléguée Interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV)

Mme. Sonia Ramos (Espagne), Directrice Générale à la sous-direction de l'aide aux victimes de terrorisme, Ministère de l'Intérieur Espagnol



Elisabeth Pelsez et Sonia Ramos mettent en avant les points suivants :

- **C'est une des responsabilités de l'État d'apporter un soutien total aux victimes** de terrorisme à travers l'implication de plusieurs ministères compétents sur le sujet (Ministère des Affaires Etrangères, de la Justice etc.)
- **Il incombe aux États de garantir et préserver un traitement équitable des victimes.** Pour cela, il est nécessaire de créer des comités de victimes.
- Les États dans leur rôle de soutien, doivent reconnaître les victimes, **assurer un travail de commémoration essentiel au travail de mémoire**
- **Le modèle espagnol basé sur la justice, la mémoire et la dignité est intégré dans le système juridique du pays**
- **Il n'y a pas encore de politique européenne commune en matière d'aide aux victimes de terrorisme.** Les 28 États membres sont donc libres de choisir leur politique sur le sujet.

MODÉRATEUR : M. Christian Chesnot (France), Journaliste sur France Inter

INTERVENANTS

M. Levent Altan (Royaume-Uni), Victim Support Europe

M. Andriy Bazelevsky (Ukraine- Canada), Frère d'une victime de l'attentat de Nice le 14 juillet 2016

Mme. Chérifa Kheddar (Algérie), Victime du terrorisme et présidente de l'Association Djazairouna des Familles Victimes du Terrorisme Islamiste

M. Olivier Laplaud (France), Vice- président de l'association « Life for Paris : 13 novembre 2015 »

Mme. Maite Pagazaurtundúa (Espagne), Victime basque et députée européenne

M. Philippe Vansteenkiste (Belgique), Directeur de V-Europe



Lorsqu'on parle de soutenir les victimes, il est important de tenir compte du fait qu'il leur faudra du temps après une attaque terroriste pour se rétablir et reprendre la main sur leur vie. Elles ont besoin du soutien de l'État pendant de nombreuses années. Lors de cette table-ronde, il a été mentionné que même si que certains États ont un système opérationnel de soutien aux victimes du terrorisme, de nombreux cas particuliers sont difficiles à gérer : le dispositif de soutien aux victimes d'attentats terroristes d'autres pays

notamment devrait être amélioré. **Deux critères de prise en charge sont cités comme nécessaires : un traitement adapté et humain et un soutien financier pour couvrir les besoins directs et immédiats.**

Situation en France

En 1986 la France a créé le Fonds de Garantie des Victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI) dont les principes de base sont la solidarité nationale et l'indemnisation comme effort de réparation. Dans les années 90, les victimes ont obtenu le statut de victime civile de guerre, grâce auquel leurs droits ont été élargis (en ce qui concerne l'aide fiscale et juridique). Sur cette base, le gouvernement français a défini un droit au souvenir. Actuellement, il existe trois principaux aspects du soutien de l'État français :

1. Offrir un soutien multidisciplinaire et multi-institutionnel (impliquant plusieurs ministères)
2. Garantir un traitement équitable des victimes (202 comités locaux de victimes ont été créés ; sans leur coopération, l'État n'aurait pas pu soutenir les victimes d'agressions à l'étranger)
3. Assurer le travail de commémoration (les victimes reçoivent des médailles à titre de commémoration et de reconnaissance ; les victimes doivent être nommées et sont

soutenues dans la mise en œuvre du travail de commémoration par le biais de témoignages, de monuments commémoratifs, etc.).

Situation en Espagne

L'Espagne souffre du terrorisme depuis 50 ans : dans un premier temps, la violence était domestique, tandis que le terrorisme islamiste a augmenté au cours de la dernière décennie. Le modèle espagnol de soutien aux victimes est basé sur le souvenir, la justice et la dignité. Les victimes du terrorisme sont traitées différemment des autres victimes : elles sont soutenues sur la durée économiquement, médicalement et psychologiquement. En 2015, un accord a été conclu entre plusieurs psychologues afin d'aider les victimes du terrorisme pendant les premières années suivant une attaque. Depuis, leur processus de récupération est beaucoup plus rapide. Enfin, la dynamique de souvenir ne doit pas seulement intégrer le soutien et les soins mais aussi la justice : toutes les victimes et associations de victimes ont droit à un accès gratuit à la justice. En plus de cela, un centre commémoratif pour les victimes du terrorisme a été créé dans la ville de Vitoria-Gasteiz en 2015, et un deuxième centre sera ouvert à Madrid en 2020.

Situation en Algérie

La situation en Algérie a été longtemps méconnue par la communauté internationale, de nombreuses victimes d'attentats terroristes des années 1990 ayant été déclarées victimes de la guerre civile. Des journalistes, des imams et des politiciens, entre autres, ont été assassinés ou ont été victimes de massacres collectifs. Depuis 1997, une association de victimes travaille à leur réadaptation, mais à ce jour, aucune indemnisation spéciale n'est accordée aux victimes (pas plus que pour les victimes d'accidents de la route).

Situation en Belgique

En Belgique, une nouvelle organisation a été mise en place après l'attentat terroriste du 22 mars 2016. Les compagnies d'assurance couvrent les frais des victimes du terrorisme. Autrement, l'État prend le relais. Néanmoins, ce système ne répond pas aux besoins de nombreuses victimes, car celles-ci doivent traiter avec des compagnies d'assurance qui n'ont aucune expérience du terrorisme et manquent de sensibilité pour communiquer avec elles.

Selon Philippe Vansteenkiste, l'État devrait exprimer les trois messages suivants après une attaque terroriste :

1. Nous comprenons les victimes et sommes prêts à les soutenir
2. L'État formule un message de solidarité avec la communauté / société
3. Les terroristes doivent être jugés

Situation au Royaume-Uni

Le Royaume-Uni perçoit son rôle dans le soutien aux victimes du terrorisme à travers quatre types d'actions :

- Diriger : l'État adopte une approche proactive et permet ou finance la connexion des associations.
- Faciliter : donner au secteur les moyens de se développer et faciliter l'accès à des conseils et de l'accompagnement aussi longtemps que nécessaire.
- Coordonner : création d'un environnement inclusif englobant l'État, les ONG et le secteur privé.
- Protéger : la sensibilisation, le renforcement de la résilience et le travail communautaire.

Un commentaire critique sur ce système est que le trouble de stress post-traumatique n'est pas reconnu par les autorités de l'État et que l'indemnisation prend trop de temps pour être versée aux victimes.

POINTS CLÉS

L'accent doit être mis sur la nécessité d'une réadaptation morale des victimes ainsi que sur leurs accompagnements économiques, physiques et psychologiques.

Certains États membres de l'UE n'ont pas encore mis en œuvre la directive de l'Union Européenne sur les victimes, qui est impérative pour répondre aux besoins des victimes après une attaque terroriste : [Informations sur la directive de l'UE sur les victimes](#)

Il a été avancé que les gouvernements ne reconnaissent pas toujours les besoins spécifiques des victimes et qu'il est important de comprendre que les victimes ne sont pas un groupe homogène : qu'est ce qui définit une victime ? Et qui reçoit quel genre d'aide ?

La définition d'une attaque comme étant une attaque terroriste fait une grande différence, car les définitions des statuts ont un grand impact sur la façon dont une affaire est traitée

Déclinaison territoriale de l'accompagnement des victimes du terrorisme

INTRODUCTION

Philippe Pradal (France), Premier Adjoint au Maire de Nice



Le sujet ne peut être abordé qu'avec modestie et humilité car les collectivités ne sont jamais préparées à ce qui va arriver.

Aussi, toutes les organisations territoriales ne sont pas comparables, ce qui est appliqué dans un pays n'est pas transposable à un autre.

Il est dans la culture des collectivités de se préparer à des risques et aux effets traumatiques pouvant être inhérents. **Il faut être prêts et anticiper l'organisation et la logistique.** Il y a ensuite évidemment un temps de gestion en direct, d'accompagnement immédiat

« On ne savait pas contre quoi on était prêt, mais on était prêt »

Le rôle des collectivités territoriales est également d'activer des volets d'opinions, des structures de coordinations. On parle ici d'anticipation dans l'animation du vivre ensemble et un travail sur le maintien du bien social. A Nice, en 2015, a été créée la Maison d'Accompagnement des Victimes (MAV) afin de préparer l'aide, l'écoute et l'accompagnement. Ce lieu rassemblait des acteurs divers (psychologues, policiers, juristes, médecins) et

permettait de diffuser des bonnes pratiques, des actions de sensibilisation. La structure était déjà existante quand a eu lieu l'attentat de Nice.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que :

- Un suivi doit être proposé dans la durée
- Les collectivités doivent construire une présence bienveillante : ne rien interdire, ne pas être directif. L'État et les collectivités doivent être facilitateurs et créer les connexions logistiques pour que les choses puissent se faire
- Les collectivités ont un rôle de catalyseur notamment vis-à-vis du secteur privé

MODÉRATEUR : M. Nicolas Hénin (France), consultant et formateur en contre-terrorisme et radicalisation

INTERVENANTS

Mme. Maria Teresa Araluce (Espagnol), Présidente de l'Association des Victimes du Terrorisme espagnole

Mme. Véronique Bracco (France), Directrice Générale de l'Association Montjoye

Mme. Odette Chesnot (France- Liban), Art- thérapeute, Fondatrice de l'Association libanaise des Victimes du Terrorisme

Mme. Jo Dover (Royaume-Uni), Primo- intervenante lors des attentats de Londres en 2005, Experte en résilience et consultante auprès du bureau de la lutte contre le terrorisme des Nations Unies

Mme. Clara Thomas (France), Sous-Préfète à la cohésion sociale en Martinique

M. Gael Régis Zambo (Cameroun), Juriste internationaliste, travailleur humanitaire et Secrétaire exécutif de l'Association camerounaise des Victimes du Terrorisme

La mise en place et la gestion d'un processus post-attentat, prenant en compte l'importance de la coordination entre administrations et associations, est d'une importance vitale pour apporter une réponse locale appropriée.



Un exemple de réaction rapide des autorités locales a été observé après les attentats du 11 décembre 2018 à Strasbourg (France), où cinq personnes ont été tuées et dix personnes ont été blessées. Le soir du 11 décembre, un soutien médico-psychologique d'urgence a été mis en place et le lendemain, un centre d'accueil pour les familles a été ouvert par la Ville de Strasbourg avec un soutien interministériel. Celui-ci a de nouveau été fermé le 18 décembre et remplacé le

même jour par un centre local d'information et de soutien aux victimes. Dans des locaux mis à disposition par la Ville de Strasbourg, des avocats, des travailleurs sociaux et des psychologues, professionnels étaient disponibles pour les besoins des victimes, permettant une simplification des procédures et offrant du soutien à tous ceux qui en avaient besoin. Ce

système d'assistance était toujours en vigueur un an après l'attaque, fournissant de l'aide à environ 80 personnes.

Dans le cadre de cette table ronde, **il est pensé pertinent de mettre en place une stratégie de soutien aux victimes avant même qu'une attaque n'ait eu lieu**. Afin de gérer la bureaucratie, tous les besoins de base pourraient être rassemblés dans un seul espace, où les victimes se rendraient après une attaque pour des questions et du soutien. Les primo-intervenants devraient également être inclus dans cette organisation. Dans un second temps, les cellules d'urgence peuvent aider les victimes avec des conseils juridiques et un soutien psychologique, les assister dans les différentes formalités, les accompagner, coordonner les différentes parties prenantes sur le terrain, travailler avec les agences pour l'emploi et les services sociaux, etc...



Dans de nombreux pays européens, cette phase d'urgence s'est développée au cours des dernières années. Cependant, les réponses à moyen et long terme restent un défi dans un certain nombre de cas. Alors qu'une approche à court terme est toujours d'une importance vitale, les réponses à moyen et long terme sont essentielles. Il convient de noter que le processus de victimisation secondaire peut se déclencher lorsque la société ou les autorités commencent à faire moins attention

aux victimes une fois qu'elles retournent à leur quotidien. L'attention se porte alors sur les victimes par vagues, par exemple par le biais des médias après d'autres attaques.

Aussi, il convient de noter que si les professionnels ne sont pas suffisamment formés, cela peut sembler dénoter un manque d'intérêt pour les victimes. Il est nécessaire de développer des programmes de formation pour les différents acteurs

Outre les soins psychologiques, la vérité, la justice et le souvenir sont également importants à moyen et à long terme.

POINTS CLÉS

Les déclinaisons à moyen et long terme de cette phase d'urgence restent à améliorer et apparaissent dans certains cas comme un réel défi :

- Des éléments contingents à la bonne volonté de la gouvernance locale sur ce sujet peuvent interrompre et/ou remettre en cause son efficacité (guerres, tensions politiques, catastrophes naturelles etc.)
- Sans cet accompagnement local, les victimes se sentent délaissées et un sentiment d'abandon par les autorités et de « victimisation secondaire » peuvent apparaître
- Il est également important d'aider les victimes à se réinsérer dans la vie active à travers des programmes de formation avec différents acteurs

Accompagnement spécifique des enfants et adolescents victimes du terrorisme

INTRODUCTION

Mme. Florence Askenazy (France), Cheffe de Service Universitaire de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU-LENVAL de Nice

Dans le cas d'une catastrophe, il faut travailler à conserver la capacité de créer et de penser pour les enfants et les adultes. Après le 11 septembre, un collège américain a par exemple très vite mis en place des consultations de fortune pour les endeuillés, afin de les aider à retrouver leurs capacités à aider l'autre.

Une question : Comment les aider ?

En pédo-psychiatrie, il faut d'abord entendre les paroles des enfants. Trois axes :

- Accès au soin même pour les plus petits
- Construire des parcours de soins
- Parcours de soins pour les enfants mais aussi les parents : l'enfant ne reconnaît plus ses parents, ce sont des survivants (moyens dissociatifs violents)

A Lenal, il y a eu suite à l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice l'ouverture d'un centre de psycho-trauma qui associe les soins et la recherche. **Depuis l'ouverture plus de 3000 personnes ont eu une consultation, dont 1000 enfants.** Dans ce cadre, une étude a été lancée en novembre 2017 sur 500 participants :

Sur 77 cas d'enfants de plus de 6 ans, 34 % ont plus de 5 troubles :

- le stress post traumatique,
- les phobies,
- les troubles du sommeil,
- les cauchemars,
- l'agressivité

Ces troubles ont également été identifiés chez des enfants de plus de 12 ans.

L'accompagnement des jeunes est un enjeu de santé publique et doit engendrer une proposition de parcours de soins efficace. Il faut un repérage précoce, ainsi que des possibilités d'accompagnement sur un temps plus long (plus de 2 ans) qui couvre le sanitaire, le juridique et l'éducatif : un parcours global pour les enfants avec beaucoup de challenges à relever.

INTRODUCTION : Mme Emmanuelle Double (France), Cheffe du département de solidarité de Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

L'ONACVG est organisme dédié aux victimes de guerre qui agit notamment en accompagnement des enfants devenus « pupille de la nation ». Ce statut a un siècle et date de la première guerre mondiale. Devenir pupille de la nation est une adoption à vie en marge de l'acte de naissance qui consiste en une aide sociale, administrative et financière.

L'ONACVG, c'est aussi l'action des Bleuet de France, symbole du souvenir et programme qui finance notamment les actions Phoenix et Papillon - programme national ou international de lien social et d'atelier de médiation dédiés aux adolescents et adultes impactés par un acte terroriste - organisées par l'Association française des Victimes du Terrorisme.

MODÉRATEUR : Mme. Marion Chantreau (France), Journaliste à Radio France Côte d'Azur

INTERVENANTS

M. Khatchig Ghosn (Liban), Travailleur médico-social, participant au Projet Papillon

Mme. Asma Guénifi (France- Algérie), Psychologue Clinicienne, Directrice du Centre Phoenix, Institut du Psycho trauma et Résilience (CPPR) et auteure

Mme. Anaëlle Abescat (France), Participante au Projet Papillon

Mme. Liem Levi (Israel), Strength to Strength



Ce panel a traité de l'impact du terrorisme sur les enfants et les adolescents sur le plan social. Les jeunes enfants (2-3 ans) en particulier peuvent souvent se sentir au cœur du chaos et nous devons entendre leurs besoins. Ils sont plus vulnérables que les enfants plus âgés car ils comprennent encore moins ce qu'ils ont vécu et ont davantage de mal à s'exprimer. Suite à l'attentat terroriste de Nice, un Centre d'Evaluation Pédiatrique du Psychotraumatisme a ouvert au sein de la Fondation Lerval. Plus de 1 000 enfants ont été traités ; 34% des enfants de moins de 6 ans souffraient de troubles de stress post-traumatique, d'agressivité, de phobie et / ou de troubles du sommeil. Cela indique qu'un diagnostic précoce est essentiel pour empêcher avec succès les enfants de développer des impacts à long terme. **Un soutien étendu d'un point de vue sanitaire, juridique, éducatif et social est nécessaire lors du traitement des enfants.**

Être victime d'un attentat terroriste n'est pas seulement l'affaire de l'enfant, mais de toute la famille ; tout le monde est touché par l'attaque de différentes manières, il est donc important que les membres de la famille bénéficient également d'un soutien psychologique. Dans certains cas, il est important d'expliquer aux enfants pourquoi leurs parents souffrent. Le traumatisme transgénérationnel est une question importante qui doit être abordée.

Un autre facteur important est que les enfants sont parfois "revictimisés" - c'est-à-dire en étant éloignés des écoles en raison de leur comportement déviant.

A propos des programmes de médiation proposés par les différents acteurs, par des anciens participants "**On se comprend sans se parler. On se comprend tout de suite, ça m'a permis de me reconstruire**" "**"De victimes, on passe au statut de survivants."**

LE CENTRE PHOENIX Le CPPR reçoit des adolescents et adultes victimes de terrorisme, de guerre, de violences causées par autrui ou de violences qui se sont produites dans la famille. Il accompagne les personnes à retrouver une vie quotidienne avec des liens sociaux.

Les dispositifs déployés prendront en compte les expériences et apports des personnes qui ont souffert de violences.

<http://www.le-centre-phoenix.fr/>

LE COMMON BOND PROJECT est un projet mené par l'ONG américaine Tuesday's Children. L'atelier dure une semaine et s'organise autour de séances d'art et de thérapie par l'art. Le Common Bond Project est considéré comme une opportunité de partager des moments positifs avec d'autres enfants.

<http://www.tuesdayschildren.org/programs/project-common-bond/>

LE PROJET STRENGTH TO STRENGTH (États-Unis) propose à des jeunes qui ne partagent pas la même langue de se rencontrer sur la base de leurs émotions partagées.

<http://stosglobal.org/>

PROJET PAPILLON Ce programme international de lien social et de médiations a été conçu par l'AfVT dès l'année 2013 pour des adolescents et de jeunes adultes. Tous les participants ont été touchés par un acte terroriste de manière directe et/ou indirecte. Aucune hiérarchie n'est établie entre les victimes, à partir du moment où elles s'inscrivent dans une démarche participative et qu'elles peuvent s'exprimer en français. Ce programme est donc ouvert aux victimes du monde entier dès lors qu'elles correspondent à ces critères de pré-sélection, et qu'il n'y a pas de contre-indication médicale.

Les participants du Projet se retrouvent en été, en France, sur une période de dix jours. Des activités et des ateliers rythment le quotidien des participants dans différents domaines tels que le sport ou la création, afin de promouvoir le processus de reconstruction et celui de réconciliation, tant avec soi-même qu'avec les autres.

Ce programme est conçu afin de permettre aux jeunes de partager leurs expériences et réflexions avec d'autres jeunes de culture différentes.

<https://www.afvt.org/projet-papillon/>

Le cas spécifique des aidants et primo-intervenants

INTRODUCTION : Mme. Florence Deloche-Gaudez (France), Psychologue clinicienne au sein de la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP)

L'accompagnement des soignants permet aujourd'hui d'affirmer qu'ils sont eux aussi impactés et traumatisés. Ils ont aussi un sentiment de vulnérabilité et se retrouvent en état d'épuisement quand le monde devant eux se révèle dangereux et décourageant.

Trois axes de travail ont été identifiés pour développer un suivi efficace et permettre aux professionnels d'être en meilleure capacité de mettre une certaine distance : **Formation / Organisation / Debriefing**

Des progrès ont été faits après les attentats de masse ayant eu lieu ces dernières années. Cela a appuyé l'importance d'être en réseau et de passer la main.

INTRODUCTION : M. Jean-Luc Wertenschlag (France), Conseiller en Prévention des Risques Professionnels et primo-intervenant civil lors des attentats du 13 novembre 2015 à Paris

Les aidants de première ligne ne sont pas des professionnels et sont forcément impactés psychologiquement. Leurs sens sont tous sollicités : la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher... Ce ne sont pas des victimes mais ils ont été impactés parce qu'ils ont ressenti.

Deux revendications sont exprimées :

- L'accès à une prise en charge pour les primo-intervenants
- Des initiatives collectives et citoyennes : pour exemple, dans le cas de l'attentat au café La Belle Equipe (13 novembre 2015), un kit de survie a été créé et un message a été apposé au panneau de La Belle Equipe. « **Ils n'auront pas nos heures heureuses.** ».

MODÉRATEUR : M. Christophe Boisbouvier (France), RFI

INTERVENANTS

Mme. Emma Farm (Suède), Bénévole occasionnelle du service public

M. Bernard Israel Feldman (Israël), Psychologue et victimologue

M. Christophe Molmy (France), Commissaire divisionnaire à la Brigade de Recherche et d'Intervention

M. Joseph Pfeifer (États-Unis), Ancien chef des pompiers de New York lors des attentats du 11 septembre 2001, intervenant à Harvard et à Columbia

M. Philippe Pirard (France), Coordinateur de l'enquête ESPA 13 novembre

Mme. Patricia Vanderlinden (Belgique), Premier inspecteur Principal de Police au sein de l'unité d'identification des victimes de catastrophes (DVI)
Paris



Il existe de nombreuses formes de « premières » réponses données après une attaque, par des psychologues, les pompiers et la police, mais aussi par des soignants qui étaient présents sur les lieux. Tous peuvent être gravement touchés par une attaque, même en aidant les victimes, ce qui peut conduire à un « traumatisme indirect ». **Le soignant, par empathie et identification, se place dans la situation de la victime** : les émotions des victimes (comme la colère, l'anxiété ou la dépression) peuvent être activées chez lui, par effet miroir. De plus, **il / elle peut également ressentir des symptômes de traumatisme** (tels que l'irritabilité, des problèmes de sommeil, des sentiments d'insécurité, etc.), qui peuvent avoir un effet considérable sur sa vie professionnelle et personnelle. Aussi, un primo intervenant peut ressentir une saturation / épuisement des expériences et des émotions des victimes, comme mécanisme de protection. Pour éviter que (certains de) ces symptômes ne surviennent, il est essentiel que les professionnels et les soignants aient la possibilité de prendre du temps pour gérer leur propre expérience. **Il est nécessaire de réfléchir à des moyens d'aider l'aidant, par :**

- **La formation**
- **Le suivi** : par exemple sous la forme d'un débriefing pour les professionnels. Il convient de noter que les chercheurs soulignent qu'il n'existe aucune preuve de l'utilité du débriefing psychologique individuel pour réduire les symptômes du trouble de stress post-traumatique, de l'anxiété et de la dépression après un traumatisme psychologique. Néanmoins, les retours d'expérience suggèrent que des discussions franches et continues favorisent la cohésion et la compréhension de groupe de l'événement qui se déroule.
- **Un soutien** devrait également être mis en place pour les primo-intervenants qui peuvent eux aussi être touchés car ils étaient à l'épicentre de l'attaque et en contact avec les personnes directement ciblées.

Paroles de victimes

MODÉRATEUR : M. Philippe Duperron (France), Président de 13onze15 Fraternité et Vérité

INTERVENANTS

Mme. Nidhi Chaphekar (Inde), Victime de l'attentat de l'aéroport de Bruxelles, le 22 mars 2016

M. Michel Dechauffour (France), Parent de victimes de l'attaque du centre commercial Westgate de Nairobi, 21-24 septembre 2013

Mme. Lisbeth Kristine Royneland (Norvège), Mère d'une victime des attentats d'Oslo et d'Utoya, le 22 juillet 2011

Mme. Svetlana Gubarava (Kazakhstan), Parent de victimes de l'attaque du théâtre de Moscou en octobre 2002

ENSEIGNEMENTS



Importance ressentie de pouvoir participer à ce type d'événement et de pouvoir s'exprimer

La difficulté de reprendre le cours de sa vie et le travail après une attaque du fait de sa situation psychologique et physique

La notion de « transborder » : certaines personnes sont victimes d'attaques hors du territoire national, ce qui rend les procédures plus complexes et le sentiment d'abandon plus fort. Comment retrouver les corps ? Quelles démarches à suivre pour rapatrier les corps ?

d'abandon plus fort. Comment retrouver les corps ? Quelles démarches à suivre pour rapatrier les corps ?

Le type de soutien reçu en Europe n'est pas le même partout dans le monde. Il est important de comprendre que **l'on doit aider les gouvernements des pays les plus pauvres** qui ne peuvent soutenir les victimes et notamment aider et éduquer les enfants. En Inde par exemple, aucune aide n'est gratuite.

Importance de groupes d'entraide quand la peine et le sentiment d'abandon se font ressentir

Table ronde : reconnaissance des victimes et mémoire

INTRODUCTION : **M. Denis Peschanski** (France), Directeur de recherche au CNRS, Coresponsable du Programme 13 Novembre Membre de la Mission de Préfiguration d'un musée-mémorial sur les sociétés démocratiques face au défi du terrorisme

« Il faut avoir en perspective la réflexion sur la question terroriste dans son ensemble »

Ses propos introductifs ont mis en lumière deux pistes de travail :

1. **Le programme de recherche 13 novembre** : l'idée est de réfléchir sur la mémoire de l'événement. Comment la mémoire se construit année après année chez l'individu et dans la société. Comment se construit une mémoire individuelle ? Comment se construit la mémoire collective ? Si l'on veut comprendre les dynamiques de la mémoire, il faut comprendre le fonctionnement du cerveau mais aussi l'impact social d'un événement. Ce programme doit durer 12 ans et se déclinera en plusieurs étapes. La partie témoignage suppose 1000 volontaires qui seront suivis 4 fois en 10 ans. A l'heure actuelle, 934 interviews ont été menées en 2016 (1431 heures d'entretiens) et 80% des interviewés sont revenus en 2018. <https://www.memoire13novembre.fr/>
2. **Création d'un musée mémorial** : la place de la victime dans les configurations mémorielle en France. Depuis les années 80, la victime est au cœur des commémorations. Comme est-on passé à ce nouveau régime mémoriel ? Comment est-on passé de la figure du héros à celle de la victime ?
 - Question centrale de la transmission
 - Nécessité de proposer une grille d'interprétation, un lieu de réflexion et aussi un lieu de recueillement pour les familles, les aidants, mais aussi au-delà de la France. Le Musée Mémorial montrera le phénomène terroriste dans sa dimension historique.
 - Travail en cours pour l'inscription du phénomène terroriste dans les programmes scolaires français.
 - Réel besoin de réfléchir à des clefs de compréhension du phénomène terroriste mais dans sa dimension historique.

MODÉRATEUR : **M. Dominique Rizet** (France), Modérateur général, Journaliste

INTERVENANTS

Mme. Marie-Claude Desjeux (France), Vice-Présidente de la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs (FENVAC)

M. Florencio Dominguez (Espagne), Musée mémorial espagnol pour les victimes du terrorisme

M. Pablo Gershanik (Argentine), Victime argentine, comédien, metteur en scène, pédagogue théâtral

Mme. Anne Murris (France), Présidente de l'association Mémorial des Anges

M. Gary Nash (Australie), Administrateur de la Bali Peace Park Association



Deux questions spécifiques ont été soulevées : premièrement, **la présence de nombreuses victimes du monde entier à ce congrès a mis en évidence la situation particulière des victimes qui perdent quelqu'un à l'étranger**. La conséquence de cette situation est la possibilité limitée de partager son histoire et de se souvenir avec les autres victimes, ce qui peut potentiellement conduire à un sentiment d'abandon.

Deuxièmement, **le rôle des médias a été souligné comme un aspect essentiel de la reconnaissance des victimes**. Par exemple, les médias sont parfois en mesure de permettre le droit à un procès, mais aussi de sauvegarder la dignité des victimes dans l'espace public.

Le souvenir est également un élément essentiel de la reconnaissance des victimes du terrorisme.

De nombreuses initiatives en Europe se concentrent sur la mise en place d'événements mémoriaux pour les victimes du terrorisme.

- **En Espagne, afin de lutter contre les récits de terroristes, un Centre commémoratif pour les victimes du terrorisme (Centro Memorial de las Víctimas del Terrorismo) a été créé à Vitoria-Gasteiz.** Le 24 juillet 2015, le Conseil des ministres espagnol a adopté un accord autorisant le ministère de l'Intérieur à créer le Centre commémoratif des victimes du terrorisme. Ce centre est le résultat d'un effort collectif et est un lieu de mémoire rendant hommage aux victimes du terrorisme. En outre, le musée se concentre sur la sensibilisation aux droits de l'homme et sur la prévention et la lutte contre le terrorisme. Pour exemple, le musée collabore avec des associations et des universités afin d'apporter des témoignages de victimes dans les salles de classe.
- **En France, il est prévu de créer un musée mémorial** dans les années à venir, axé sur les sociétés démocratiques face au défi terroriste. Des initiatives locales existent comme celle de l'association Mémorial des Anges qui a organisé le dépôt de galets sur la chaîne de l'Himalaya, afin que les disparus rayonnent et vivent (voir page 44).
- **Le Centre du 22 juillet à Oslo (Norvège) accueille une exposition** qui documente les attaques terroristes qui ont eu lieu dans le centre d'Oslo ainsi que sur l'île d'Utøya le 22 juillet 2011. Une salle spécifique est dédiée aux 77 victimes qui ont perdu la vie. De plus, les expositions traitent également des réactions de la société ainsi que du procès.

En dehors de l'Europe, de nombreuses initiatives ont également été créées :

- **Le mémorial et le musée du 11 Septembre 2001 aux États-Unis**, où les visiteurs peuvent se renseigner sur l'attentat et les impacts qu'il a eu sur la société américaine et le monde, et où les victimes du terrorisme dans leur globalité peuvent être honorées. <https://www.911memorial.org/>
- **Une autre initiative a été mise en place par la Bali Peace Park Association qui plaide en faveur d'un parc de la paix à Bali sur le site des attentats de 2002**, où l'avenir, la tolérance et la compréhension peuvent être célébrés. <https://www.balipeacepark.com.au/>

En conclusion, la reconnaissance des victimes ainsi que la possibilité de créer de la mémoire et des liens sociaux grâce à des mesures efficaces sont d'une importance vitale pour améliorer la résilience des victimes et garder des souvenirs vivants.

« Les vivants ont oublié nos frères qui sont morts à nos côtés »,
Albert Camus

POINTS CLÉS : L'art pour se reconstruire

La question n'est plus ce qui s'est passé, mais ce que l'on fait avec.

Il y a une réelle nécessité de créer une image résiliente, esthétique qui nous permettra de dialoguer avec les autres.

Se raconter et raconter.

Le terrorisme ne doit pas définir les survivants car ils sont avant tout des vivants.

Partager et exprimer une expérience traumatique. Être capable de créer une imager résiliente.

Manifeste des victimes du terrorisme



Quatorze survivants ont lu des extraits du manifeste des victimes du terrorisme dans leur langue natale : Français, Arabe, Espagnol, Anglais, Indonésien, Hébreu, Swahili, Perse, Afghan, Arabe, Norvégien, Malgache, Russe et Turque.

Nous allons articuler ici le texte du manifeste avec les engagements pris sur la base des demandes exprimées.

Le terrorisme est un phénomène qui menace aujourd’hui pratiquement toutes les sociétés. Rien ne pourra jamais le justifier. Les organisations terroristes utilisent des revendications qui leur sont propres afin de commettre leurs crimes. Elles utilisent diverses techniques inhumaines et violentes. Elles agissent contre des cibles différentes. Mais quelles que soient ses méthodes, le terrorisme est toujours un crime, injuste, illégitime, non justifié, cruel et abominable, qu'il faut condamner, puisqu'il porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes.

Quelle que soit la voie que choisissent les terroristes pour se manifester, les victimes sont identiques. Peu importe le pays, peu importe la situation politique ou sociale, la motivation ou le critère pour choisir leurs cibles, tout change violemment par l'action terroriste. Les victimes sont égales face au terrorisme. Il s'agit d'êtres humains, innocents, confrontés à un destin fatal, celui de victimes d'assassinats, d'enlèvements, de tortures, d'extorsions, de chantages ou de menaces. Il s'agit de personnes innocentes qui voient leurs vies brisées par la cruauté de ceux qui ignorent délibérément comment promouvoir leurs idées sans utiliser la violence.

Les victimes sont ceux qui souffrent de façon directe et indirecte des effets de cette violence, ceux qui perdent leur vie, leur intégrité physique ou leur environnement à cause du terrorisme. Les victimes sont la famille, les amis, les collègues de ceux qui souffrent suite à un attentat terroriste, ceux qui partagent leur douleur et perdent leurs proches. Les victimes sont les villages, les villes, les communautés qui voient leur destin bouleversé par l'action terroriste. Tout change violemment par l'action terroriste. Et les victimes, c'est la société entière, une société qui ressent cette menace sans fin, ce risque d'action terroriste. Les victimes sont ces gens qui, en fin de compte, voient leur notion du possible altérée chaque jour, chaque instant.

C'est pour toutes ces raisons que nous, qui avons souffert du terrorisme directement ou indirectement, considérons qu'il est nécessaire et légitime de se faire entendre pour affirmer que la paix, la liberté, la tolérance et le pluralisme sont des valeurs intimes à toutes les victimes du terrorisme mondial, à chacune des victimes du terrorisme mondial. Nous considérons qu'il est nécessaire de se faire entendre pour exiger que les organisations terroristes mettent fin à des crimes qui ne leur permettront jamais d'atteindre leurs objectifs.

Nous, victimes du terrorisme, sommes en droit d'exiger des gouvernements et de la société, la solidarité, l'assistance, l'aide mais aussi le devoir de mémoire afin que la très longue liste de victimes de la folie terroriste ne s'allonge indéfiniment.

C'est pourquoi, nous, victimes du terrorisme de toutes origines, nous nous unissons afin de nous faire entendre avec plus de force que le bruit des balles et des bombes, avec la force invincible de la parole et de la raison.

C'est pourquoi :

ARTICLE 1

Nous demandons à tous les gouvernements, au-delà de toute idéologie, un engagement actif et constant dans la lutte contre le terrorisme et un engagement tout aussi actif et constant en faveur des victimes du terrorisme, en promulguant les lois qui permettent d'attribuer aux victimes aide, protection et assistance et d'assurer la reconnaissance de leur statut de victimes du terrorisme.

La lutte contre le terrorisme est un combat commun à tous les gouvernements et États du monde entier. Depuis 2011, à travers les instances internationales, de nombreux combats ont été engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Les textes législatifs d'aide aux victimes du terrorisme sont plus complexes à mettre en place au sein des États. Nous remarquons toutefois que de nombreux États ont ces dernières années pris conscience de la problématique et modifient leurs législations et systèmes de réponse.

Les mécanismes d'accompagnement des victimes de terrorisme (dont le processus d'indemnisation) varient d'un État à un autre, il est encore difficile aujourd'hui d'avoir une politique commune à ce sujet bien que les organisations internationales et européennes mettent en place des groupes de travail, rapports et centres d'expertises afin de partager les bonnes pratiques et encourager à adopter un arsenal juridique et institutionnel efficace.

ARTICLE 2

Nous demandons à ce que la communauté internationale s'engage à prendre des mesures pour favoriser l'harmonisation des différentes législations comme celles relatives à l'indemnisation des victimes du terrorisme. Nous demandons l'établissement d'un statut international de victime.

Nous demandons la coopération et l'harmonisation des politiques de prévention et répression afin de lutter contre le financement du terrorisme. Il est nécessaire d'accélérer les procédures d'extradition dans les affaires de terrorisme et d'obtenir la remise immédiate des terroristes au pays où ils ont commis leurs crimes.

Depuis le dernier Congrès International des victimes du Terrorisme en 2011, des résolutions et décisions ont été prises au niveau International tant dans l'harmonisation des législations que dans la lutte contre le terrorisme et notamment le financement. Les instances régionales se sont également impliquées.

En termes de prises de décisions, voici les principales avancées (cette liste n'est pas exhaustive) :

1. Favoriser l'harmonisation des différentes législations

➤ L'ONU et ses instances

- Dans son rapport A/HRC/20/14, le Rapporteur Spécial des Nations Unies a recommandé que les différents gouvernements accordent aux victimes du terrorisme « *lorsqu'un décès ou de graves dommages résultent d'un acte de terrorisme commis sur leur territoire, une réparation pleine et effective incluant la restitution, l'indemnisation, la réadaptation, la satisfaction et des garanties de non-répétition* » ;
- Le 11 juin 2014, a été lancé un portail web pour les victimes du terrorisme.
- En 2016, l'ONUDC publie un rapport sur les « Bonnes pratiques en matière de soutien aux victimes du terrorisme dans le cadre de la justice pénale ».
- Un Manuel de bonnes pratiques destinées à soutenir les associations de victimes en Afrique et au Moyen-Orient a été publié par l'UNCCT en 2018 afin de donner les clefs pour aider les victimes du terrorisme dans leur résilience et mener des activités de sensibilisation.
- Le 28 juin 2019, la résolution 73/305 sur le renforcement de la coopération internationale en matière d'aide aux victimes du terrorisme a été adoptée par l'Assemblée générale des nations unies. Elle reprend les grands principes d'assistance, qu'il importe l'État d'origine, de coordination entre États et de justice.

➤ Les organisations internationales et régionales

Au niveau régional, des mesures sont prises afin d'encourager à la prise de mesures au sein des pays membres.

Le Conseil de l'Europe a adopté récemment les mesures suivantes :

- 19 mai 2017, Adoption des Lignes directives révisées sur la protection des victimes d'actes terroristes. Les grands principes sont la nécessité d'un cadre juridique et administratif national pour les victimes d'actes de terrorisme et le respect de la dignité et vie privée des victimes. L'assistance doit être d'urgence, d'information et à plus long terme. Le droit à la justice et l'indemnisation est également mentionné.
- En 2019, L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté la Résolution 2303 et la recommandation 2164 afin d'inciter :
 - o Les gouvernements et parlements à répondre aux besoins physiques, matériels, affectifs et psychologiques des victimes mais également mettre en œuvre pleinement les instruments juridiques existants visant à la reconnaissance du statut de victime du terrorisme.
 - o L'Union Européenne à faire en sorte que le Centre d'expertise pour les victimes du terrorisme de l'Union européenne prenne une dimension pan-européenne et examine avec le Conseil de l'Europe la possibilité d'adopter une charge européenne sur les droits des victimes du terrorisme.
 - o Les survivants d'attaques terroristes et les anciens terroristes à agir dans la prévention de la radicalisation.

L'Union Européenne a pris les décisions suivantes :

- Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont adopté la Directive 2012/29/UE le 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.
- Le 15 mars 2017, est adoptée la nouvelle directive 2017/541 par l'Union Européenne dont le Titre V est consacré à la protection, au soutien et au droit des victimes du terrorisme. Ces nouvelles règles devaient être transposées en droit interne d'ici septembre 2018 mais 7 Etats membres ne l'avaient pas encore fait.

À travers trois articles, elle demande aux Etats européens d'assurer :

- o L'effectivité de l'assistance portée aux victimes par les services d'aide qui doivent rester gratuits, confidentiels, accessibles et aussi longtemps que nécessaire ;
 - o Que des enquêtes et poursuites ne dépendent pas d'une déclaration ou accusation émanant d'une victime ;
 - o La protection des victimes et de leurs familles ;
 - o Le respect des droits des victimes du terrorisme résidant dans un autre Etat membre (accès à l'information, assistance)
- En mars 2019 a été publié le rapport de Joëlle Milquet « renforcement du droit des victimes : de l'indemnisation à la réparation ». À travers 41 recommandations, la conseillère recommande plus de coopération et coordination tant au niveau national qu'européen à travers notamment la nomination d'un coordinateur de l'UE et la création d'un Fonds de solidarité européen en faveur des victimes du terrorisme. Elle souligne également l'importance de l'accès à l'information et une formation obligatoire pour les professionnels en lien avec des victimes.
 - Le 11 mars 2020 a été officiellement annoncée la création du **Centre européen d'Expertise des Victimes du terrorisme**. L'AfVT participe à la mise en place de ce centre. Vous trouverez plus d'information ici.

L'Union Africaine est également active sur ses questions puisque les 27 et 28 octobre 2014, la Commission de l'Union africaine a organisé à Alger le « Symposium sur les victimes d'actes de terrorisme ».

Le Forum global contre le terrorisme (GCTF créée en septembre 2011 et réunissant 29 Etats et l'UE) a adopté en décembre 2012 un plan d'action pour les victimes du terrorisme.

2. Favoriser les politiques de prévention et répression afin de lutter contre le terrorisme (ONU et Europe) :

➤ **L'ONU et ses instances**

- En 2013, l'UNODC a publié un manuel sur la coopération internationale aux fins de confiscation du produit du crime notamment dans le cadre de financement du terrorisme.

- Dans sa résolution 2178 (2014) du 24 septembre 2014, le Conseil de Sécurité a demandé à ce que « tous les États Membres érigent en infractions pénales graves les déplacements, le recrutement et le financement des combattants terroristes étrangers ».
- La Résolution 2253 (2015), a officiellement transformé le Comité des sanctions contre Al-Qaïda en «Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Irak et du Levant (Daech), Al-Qaïda et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés » et incite les États à prendre les mesures suivantes :
 - o Gel des avoirs
 - o Interdiction de voyager
 - o Embargo sur les armes
- Le 13 février 2017, le Conseil de Sécurité a adopté une résolution pour la protection des infrastructures essentielles contre les attaques terroristes.
- Le 24 mai 2017, le Conseil de Sécurité a adopté la résolution 2354 ayant pour but de lutter contre la propagande terroriste
- Le 21 décembre 2017, le Conseil de sécurité a adopté un texte pour renforcer les mesures de lutte contre les combattants terroristes étrangers.
- Le 28 mars 2019, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution S/RES/2462(2019), qui rappelle les principes émis précédemment et demande notamment la conduite d’enquêtes sur le financement du terrorisme et de lois sanctionnant ces comportements.
- Le 16 avril 2019, Les Nations Unies ont lancé un nouveau système de coordination dans la lutte contre le terrorisme afin d’œuvrer à la coordination et renforcement de la cohérence des efforts de l’ensemble des entités des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Le Comité du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme a approuvé le mandat de 8 nouveaux groupes de travail interagence.

➤ **Les organisations internationales et régionales**

Notons également que le **GAFI** (*Groupe d’Action Financière mis en place en 1989 par les Etats du G7 dont l’une des principales mission est la lutte contre le financement du terrorisme*) a organisé une réunion extraordinaire le 10 décembre 2015 sur le financement du terrorisme et produit chaque année un rapport sur les mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sur un pays cible.

Au niveau régional, **l’ASEAN** et ses pays partenaires, se sont exprimés à de multiples reprises dans la lutte contre le terrorisme. Dans une déclaration le 20 octobre 2018, ils se sont engagés à augmenter la coopération militaire régionale qui avait été déjà abordée à travers des initiatives régionales.

Le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE), entité de l’Organisation des Etats Américains (OEA) a pour objectif de promouvoir la coopération entre les Etats

membres afin de combattre le terrorisme. Se réunissant chaque année, la 19^{ème} session était centrée sur la cybersécurité.

Le **Forum global contre le terrorisme** a été lancé en septembre 2011 à New York et réuni 29 Etats et l'Union Européenne dans la lutte contre le terrorisme. Il se concentre sur 5 groupes de travail (le Sahel, la Corne de l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, la lutte contre l'extrémisme violent, la promotion de l'Etat de droit et la justice pénale).

L'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) a adopté le 7 décembre 2012 une décision cadrant son intervention dans la lutte contre le terrorisme. L'objectif de l'OCSE est de lutter contre la propagation du terrorisme, développer la coopération et lutter notamment contre le financement du terrorisme.

L'Union Européenne a pris certaines mesures :

- **Europol** a mis en place depuis le 1er janvier 2016, le **Centre européen de lutte contre le terrorisme**, qui consiste en une plateforme permettant aux États membres de renforcer l'échange d'informations et la coopération opérationnelle, y compris sur la surveillance des combattants terroristes étrangers et les enquêtes.
On notera d'ailleurs que le terrorisme figure en première place sur la liste des formes de criminalité portant atteinte à un intérêt européen commun, pour lesquelles Europol, aux termes de son nouveau mandat, « *appuie et renforce l'action des autorités compétentes des États membres et leur collaboration mutuelle* »
- Le 14 mars 2017, le parlement européen a adopté une législation actualisée sur les armes afin d'avoir un contrôle plus strict sur les armes tirants à blanc et neutralisées, comme celles ayant été utilisée lors des attentats à paris en 2015. Les pays européens devront mettre en place des contrôles plus strictes.
- En Octobre 2018, le Parlement européen a mis à jour sa directive sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

ARTICLE 3

Nous demandons aux organisations internationales, spécialement aux Nations Unies et à l'Union Européenne, la création de comités spécifiques composés de victimes du terrorisme où celles-ci pourraient se faire entendre, parler librement et de façon permanente, présenter leurs propres critères et leurs propres propositions pour combattre le terrorisme. Nous demandons que les organisations internationales créent et soutiennent les fonds destinés à porter assistance aux victimes du terrorisme.

Au niveau Onusien :

- Le 25 juin 2019, le groupe des « amis des victimes du terrorisme » a été lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies à New York. À l'initiative des missions permanentes d'Afghanistan et d'Espagne, le groupe comprend 24 états membres (dont la France) et deux organisations observatrices (l'UNOCT et

l'UNODC). L'objectif de ce groupe est de s'assurer que la voix des victimes est entendue, leurs droits protégés et leurs besoins pour la résilience pris en considération.

Au niveau européen :

- Le Réseau de sensibilisation à la radicalisation (**Radicalisation Awareness Network** dit RAN) a été créé en 2011 afin de mettre en lien des professionnels européens travaillant au quotidien sur des thématiques liées à la radicalisation et au terrorisme. L'un des groupes de travail est spécialisé sur la Mémoire des victimes du Terrorisme et a trois objectifs :
 - Maintenir un réseau d'organisations de victimes du terrorisme
 - Organiser chaque année la journée européenne d'hommage aux victimes du terrorisme
 - Utiliser la voix des victimes du terrorisme comme un outil de prévention et de lutte contre la radicalisation
- En 2016, la **Commission européenne** a mis en place un réseau européen des associations de victimes du terrorisme (**European Network of Associations of Victims of Terrorism NAVT**) afin de mettre en avant la coopération transnationale.

Chaque 11 mars, des victimes sont sélectionnées afin de s'exprimer lors de la cérémonie européenne d'hommage aux victimes du terrorisme. C'est l'occasion de faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics nationaux et européens.

ARTICLE 4

Nous demandons à l'Assemblée Générale de l'ONU d'adopter la convention contre le terrorisme recommandée par son Secrétaire Général. Nous demandons que les chefs de gouvernements qui ont été déclarés auteurs, commanditaires, financiers ou complices des actes terroristes, soient privés de leur immunité.

Nous savons, en tant que victimes, à quel point cette demande bouscule les ordres établis, mais nous ne pouvons pas accepter qu'un chef d'état ou de gouvernement ait pu commanditer ou financer un acte de terrorisme en toute impunité.

ARTICLE 5

Nous demandons que les crimes terroristes soient considérés comme une violation des droits de l'homme par la communauté internationale et qu'ils soient inclus dans la compétence du Tribunal Pénal International.

Dans la définition du terrorisme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les actes terroristes sont décrits comme « visant la destruction même des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Il s'attaque aux valeurs qui

sont au cœur de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments internationaux : le respect des droits de l'homme (...) ».

- Le 4 juin 2012, a été présenté l'Assemblée Générale des Nations Unies un rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste dont le sujet était « Principes de base permettant de garantir les droits de l'Homme des victimes du terrorisme ».

Les obligations des États recensées sont les suivantes : Obligation de protéger le droit à la vie, de mener des enquêtes indépendantes et impartiales, le droit des victimes de former des organisations représentatives et le droit à réparation.

- Une proposition de résolution a été déposée par la député européenne de Mme Nathalie GOULET, présentée en application de l'article 73 du Règlement, tendant à la création d'un Tribunal pénal international chargé de juger les djihadistes européens ayant servi avec Daesh.

Des avancées sont à prendre en compte puisqu'en 2015, le Tribunal spécial pour le Liban a jugé pour la première fois quatre membres du Hezbollah accusé d'être à l'origine de l'attentat qui a couté la vie à Rafik Hariri, ancien premier ministre libanais le 14 février 2005.

En 2016, le djihadiste malien Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été condamné à 9 ans de rétention par la Cour Pénale Internationale à La Haye pour destruction du patrimoine culturel, le reconnaissant ainsi comme un crime de guerre.

ARTICLE 6

Nous demandons aux ONG et autres organisations civiles qui défendent les droits de l'homme de s'engager dans la défense des victimes du terrorisme et dans l'identification du terrorisme, quels qu'en soient les raisons ou alibis, sans établir de confusions et d'équidistances entre victimes et bourreaux.

Pendant très longtemps les organisations défendant les droits humains se focalisaient sur les auteurs d'actes de terrorisme, occultant les besoins de leurs victimes et les mettant en opposition. La prise en compte des besoins des victimes est récente et certains états sont leaders dans cette démarche, sous la pression de la société civile.

ARTICLE 7

Nous demandons aux médias un engagement permanent dans la lutte contre le terrorisme. Nous leur demandons d'éviter toute fausse neutralité, de respecter à tout prix leurs obligations d'objectivité, en montrant la réalité de crimes qui ne sauraient être justifiés, dont la cruauté ne doit être ni exagérée, ni occultée, par jeu dialectique, ignorance ou désinformation.

Le rôle premier des médias est de relayer l'information. Toutefois, la déontologie n'est pas toujours respectée, ce qui entraîne la violation de droits fondamentaux de certaines victimes du terrorisme. De plus, avec l'apparition des réseaux sociaux tels que Twitter, des contenus illicites et inappropriés sont diffusés à grande échelle.

- En 2014, lors du Symposium organisé par l'Union Africaine sur les victimes du terrorisme, a été évoqué le rôle important des médias et journalistes en Afrique pour enlever toute légitimité au terrorisme et lutter contre l'extrémisme. C'est le **Réseau des journalistes pour la paix et la sécurité en Afrique** (NetPeace) qui travaille activement sur le sujet.
- **Les médias face au terrorisme** est un manuel publié par l'UNESCO en 2017 afin d'aider les journalistes à poursuivre leur mission d'information dans le contexte complexe qu'est le terrorisme et en évitant ainsi de le mettre trop en avant ou de créer des traumatismes supplémentaires pour les victimes et leurs proches.
- En 2017 a également été lancée l'initiative « **Tech against terrorism** » qui est un partenariat entre acteurs publics et privés, lancé par l'ONU afin de lutter contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes.

ARTICLE 8

Nous demandons à la société civile de conserver et de renforcer son engagement et sa solidarité envers les victimes du terrorisme, de faire entendre sa voix dans la rue, avec force et conviction, avant même toute action terroriste, montrant aux criminels son opposition et aux victimes sa compassion et sa compréhension.

La société civile continue son engagement envers les victimes du terrorisme et fait entendre sa voix notamment lors d'évènements internationaux comme la Journée internationale des victimes du terrorisme le 21 aout, les Congrès Internationaux à l'initiative des associations ou des institutions. De plus en plus d'associations ont été créées afin que les victimes puissent se retrouver et faire porter leur voix.

* * *

Nous, victimes du terrorisme, ne cherchons pas la vengeance. Nous, victimes du terrorisme, voulons une seule chose : que les futures générations n'endurent pas tout ce que nous avons subi, de façon directe ou indirecte par la cruauté de criminels.

Nous sommes convaincus que tous ensemble, chefs de gouvernements comme citoyens anonymes, nous réussirons avec notre effort et notre travail, à éviter que la douleur se perpétue et à faire naître l'espoir d'un monde meilleur.

*Madrid, España, 2004
Bogotá, Colombia, 2005
Valencia, España, 2006
Madrid, España, 2008*

*Medellín, Colombia, 2009
Salamanca, España, 2010
Paris, France, 2011
Nice, France, 2019*

Événements parallèles

Conférence de presse d'ouverture

Une conférence de presse a été organisée en ouverture du congrès, rassemblant Guillaume Denoix de Saint Marc, directeur général de l'AfVT et du VIIIème Congrès International des Victimes du Terrorisme, Philippe Pradal, Premier Adjoint au Maire de Nice, et plusieurs victimes du terrorisme ayant accepté de raconter leurs histoires.



« La diversité des victimes - que ce soit du fait de l'âge, de la nationalité, du type de terrorisme qui les a affectées - contraste avec l'universalité de leurs propos sur la violence, sur le droit, la justice, le besoin de reconnaissance et de mémoire. Elles se mobilisent pour un monde apaisé, pluriel et qui accepte le dialogue entre les états, les cultures, les religions. Leur résilience individuelle renforce celle des sociétés où elles ont retrouvé une place. En toute humilité, elles construisent des ponts là où les extrémistes divisent. »

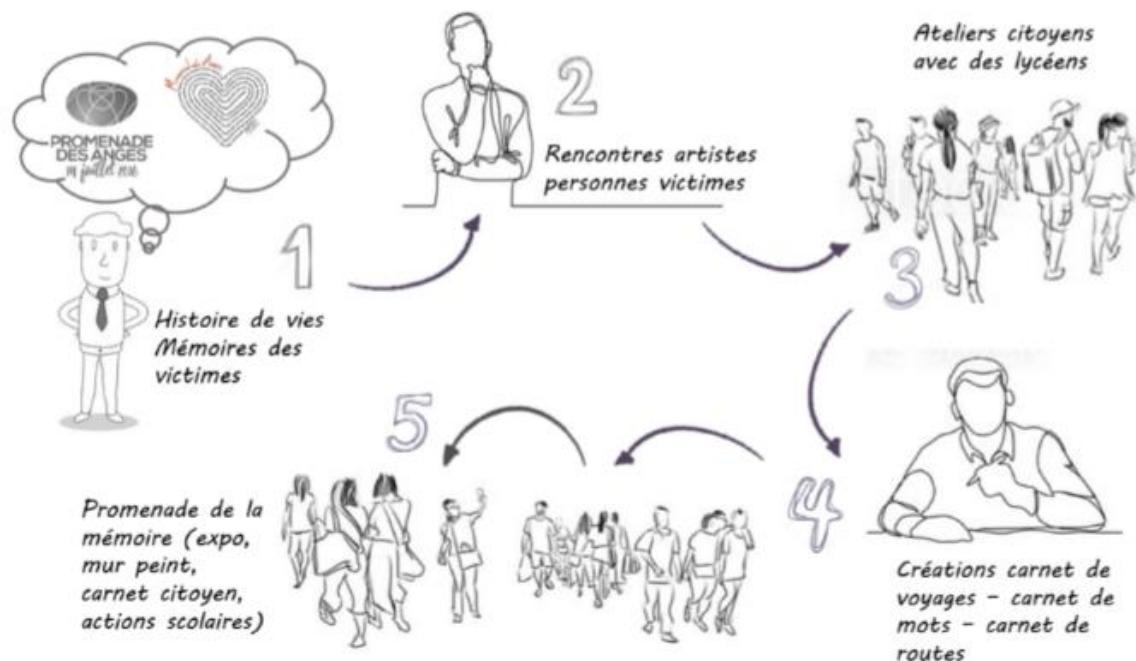
Ces congrès internationaux sont l'occasion de faire un point sur l'évolution du soutien aux victimes du terrorisme dans le monde et aussi de promouvoir la voix des victimes du terrorisme comme outils pour lutter contre toutes les radicalisations. C'est un moment d'échange, de partage et de vie. »

Guillaume Denoix de Saint Marc, Directeur du VIIIème congrès international

Salle d'expositions

Sur la durée du congrès, des présentations de projets artistiques et des projections ont été organisés. Une salle, à proximité des plénières, était dédiée à l'expression artistiques et culturelles pensée par ou pour les victimes du terrorisme.

Isabelle Seret



Présentation de deux supports pédagogiques pour "parler" les attentats :

- Depuis deux ans, le groupe "Retissons du lien" pose une réflexion sur ce qui NOUS est arrivé. La quinzaine de personnes qui composent ce groupe a été confrontée de manière abrupte et/ou violente à la radicalisation qui mène à la violence que ce soit les familles concernées par l'engagement d'un des leurs dans l'idéologie djihadiste ou les personnes endeuillées et rescapées des attentats de Paris et de Bruxelles. Penser ensemble pour agir en commun, c'est transformer la violence destructrice en énergie créatrice. Le groupe a réalisé deux capsules vidéo à des fins d'animations participatives afin d'essaimer les valeurs qu'il porte.

Vidéo 1 : <https://vimeo.com/358016900>

Vidéo 2 : <https://vimeo.com/369010315>

- Le projet « Promenade de la mémoire » est un dispositif de recueil de la mémoire des personnes victimes de l'attentat perpétré à Nice le 14 juillet 2016 dans un objectif de résilience et d'inclusion de cette mémoire dans les dires de la société sur les attentats. Au départ du récit de vie des personnes victimes, des illustrateurs de bande dessinée ont mis en image leurs dires.

[En savoir plus](#)

Pena Esteban et Federica Frato

« Le souffle de la vie »

Réalisation : Silvia Paggi

Chorégraphie : Federica Fratagnoli and Esteban Peña Villagran

Musique : Silvia Paggi

Pays : France

Année de réalisation : 2017

Durée : 13 min.



Esteban et Federica, danseurs, se tenant devant devant le kiosque en mémoire des victimes.

Vidéo de danse en mémoire aux 86 victimes décédées lors de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016 à Nice, sur la Promenade des Anglais. Federica Fratagnoli et Esteban Peña Villagran, qui étaient présents la nuit de l'attentat, ont ressenti le besoin d'engager cet acte artistique qui est avant tout un acte de résistance contre la barbarie.

Tournée en septembre 2016, les scènes des chorégraphies filmées sont celles du kiosque investi par des milliers des signes (objets, écritures) en hommage aux victimes, ainsi que la Promenade des Anglais.

Voir la vidéo (code SVV2017) : <https://vimeo.com/221015632>

Catherine Bertrand

Les chroniques d'une survivante (bande-dessinée)

Rescapée des attentats du 13 novembre 2015, j'ai choisi le dessin comme outil thérapeutique, une passion qui ne m'a jamais quittée depuis l'enfance. J'ai publié une bande dessinée intitulée "Les Chroniques d'une survivante", sortie en France le 4 octobre 2018, aux Editions la Martinière. À travers mes dessins remplis d'auto-dérision sur ma vie après le Bataclan, je me bats depuis 4 ans pour aider les victimes directes et indirectes d'attentats, adultes, adolescents, enfants, à comprendre leurs symptômes et sortir de leur isolement. Je souhaite également sensibiliser le public au stress post traumatique, que je représente par un énorme boulet, une blessure invisible qui pourtant fait beaucoup de ravages psychologiques. Cette

bande dessinée peut être utilisée comme un outil destiné à améliorer la prise en charge psychologique et psychiatrique des victimes d'attentats en France et à l'international. C'est également un outil pédagogique, le livre se trouve de plus en plus dans les bibliothèques d'établissements scolaires français, pour informer les adolescents des dégâts du terrorisme, et cela peut être également un support pour prévenir de la radicalisation.

La création artistique m'aide à me reconstruire au quotidien. Le dessin, selon moi, a toute sa place dans le Congrès International des Victimes du Terrorisme, car il représente un langage universel que tout le monde peut comprendre. Le dessin est une manière puissante de sensibiliser, informer, aider, toutes les générations et populations confondues.



Emma-Sophie Hayat et Pablo Gershanik

Projet Papillon - Maquettes intimes

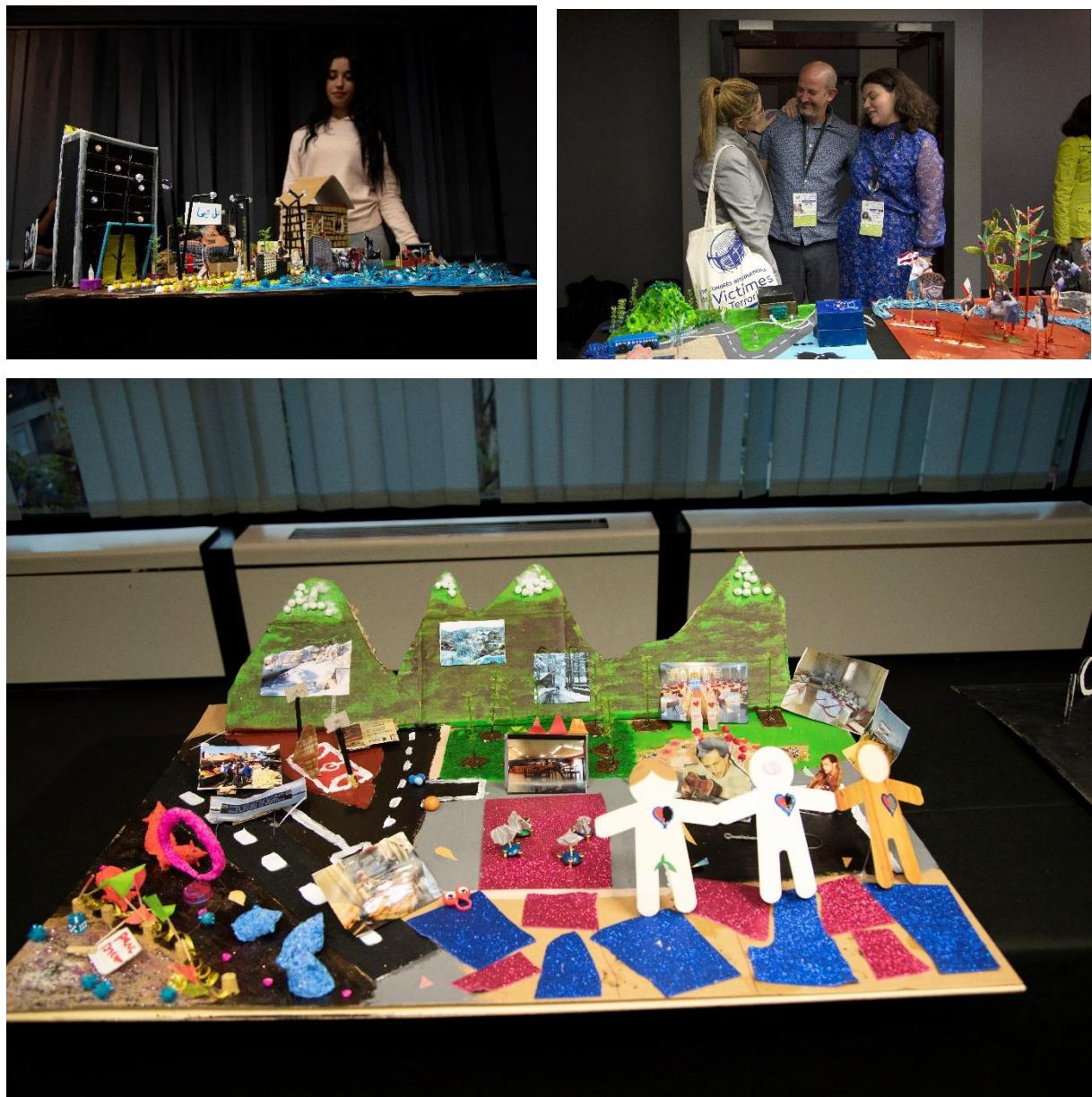
Les projets de l'AfVT en collaboration avec Maquettes Intimes interrogent directement et pratiquement la fonction de l'art et de la création dans les mécanismes individuels et collectifs de résilience.

En réponse au terrorisme qui touche nos sociétés, ce projet transdisciplinaire est né du désir d'offrir des espaces d'accueil et de lien social, alternatifs et complémentaires aux lieux de soins, d'accompagnements juridique et judiciaires, afin de transposer le vécu traumatique en s'appuyant sur les outils des arts de la représentation et de la méthodologie de la psychologie clinique. Les ateliers proposés deviennent ainsi des espaces de dialogue, de création, de partage d'émotions et de pensées, liés à la mémoire traumatique.

Concrètement, il s'agit d'accompagner un petit groupe de personnes dans l'invention et la réalisation de maquettes individuelles, construites à partir de matériaux divers. Ces maquettes ont pour visée la mise en représentation (en image, en récit, en contexte et en espace) d'un événement traumatisant.

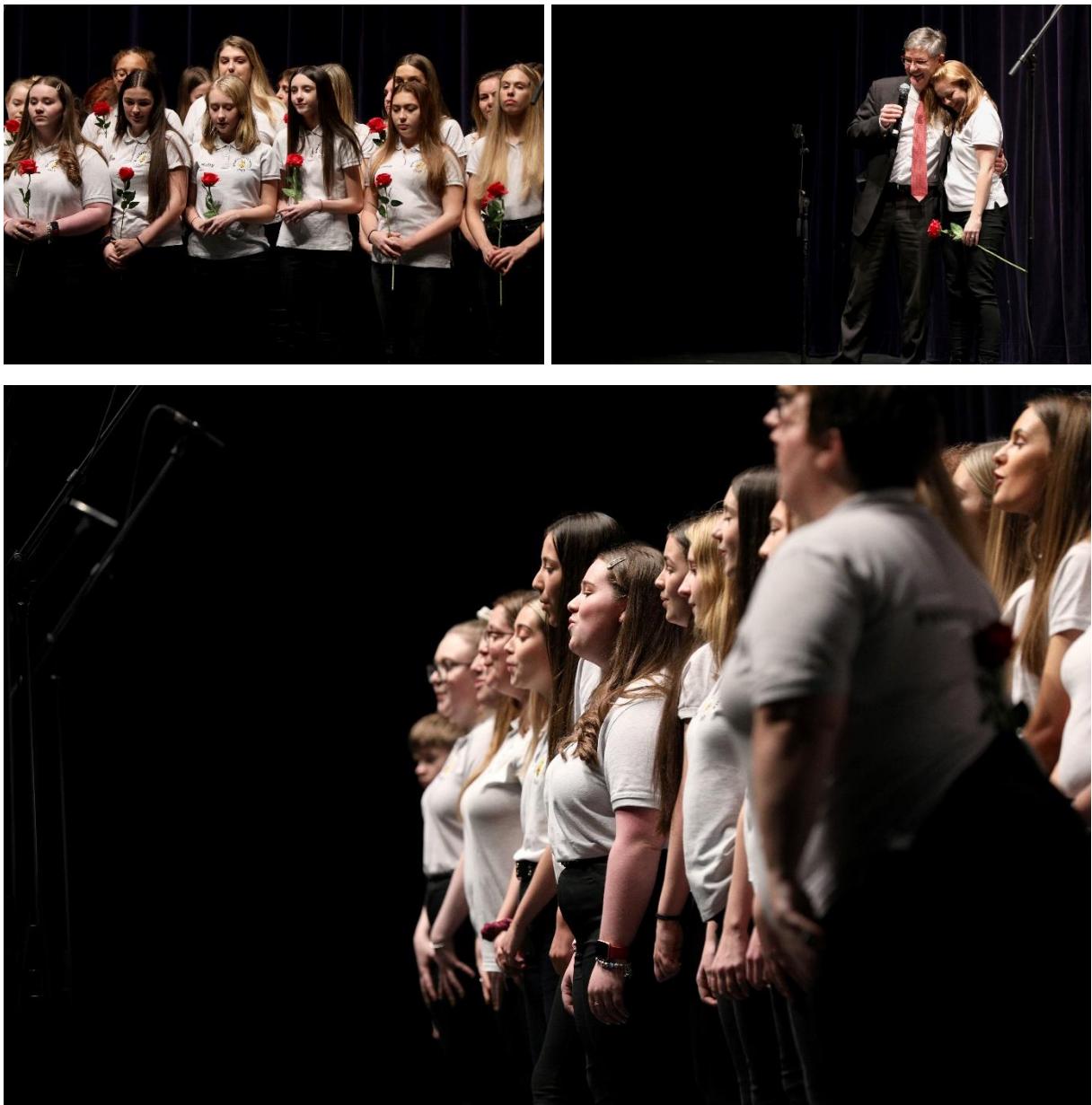
Ces ateliers contribuent ainsi à un partage inédit du vécu subjectif et soutiennent des processus de métaphorisation de l'évènement, nécessaires mais souvent mis en difficulté suite à un traumatisme.

Le langage des maquettes permet de rendre visibles et audibles des histoires personnelles et collectives souvent difficile à transmettre. Nous savons que l'un des impacts principaux d'un attentat est la survenu de symptômes tels que : la sidération, l'effroi, l'isolement, la perte de repères, les fractures sociales. C'est pourquoi, en tant que psychologue et artiste, nous nous sommes donc donner la tâche d'inventer des espaces qui cherchent des formes résilientes de recomposition du tissu social



Concert

La chorale des rescapés de Manchester (Manchester Arena, le 22 mai 2017) est venue participer au congrès et a fait l'ouverture samedi 22 novembre du spectacle musical « Piaf ! » où étaient invités tous les congressistes. Les 60 membres de la chorale ont interprété quatre chansons qui ont su émouvoir toute la salle.



Hommage

Le programme de l'hommage a dû être modifié du fait des intempéries et la cérémonie s'est donc tenue au sein d'Acropolis. Un film sur une initiative solidaire en mémoire des victimes de Nice a été diffusé avant le dépôt de fleurs en hommage à toutes les victimes du terrorisme.



« Je suis Mémoire, Espérance et Lendemain »

Le galet de l'Himalaya

Déposer 86 Galets portant le nom de nos disparus de l'attentat de Nice à 6153m, au sommet du Stok Kangri, dans la chaîne de l'Himalaya. Voilà le défi sportif proposé par l'association « Exploits Sans Frontière ».

À la lecture de ce projet des mots envahissent l'esprit de ceux qui ont tant perdu et des souvenirs éprouvent les larmes d'une ténacité blessée mais d'une force résolue car tournée vers l'avenir.

L'esprit démêle alors certains des nœuds qui le paralysaient et découvre l'interprétation qui convient face à pareil drame. Cette interprétation qui doit devenir la nôtre.

C'est ainsi que nos galets se transforment en drapeau de prière car des messages ils délivreront aux cieux et le vent les transportera aux hommes.

Les marcheurs devront être les prophètes de leur temps puisque, au sommet de l'Ascension, se cache une vérité invisible depuis nos ruelles assombries.

C'est sur le toit du monde que les galets seront portés.

Déposés sur le cœur imaginé par nos aiglons ils viendront offrir un mausolée à nos 86 âmes : le firmament. De là-haut une nimbe pourra se dessiner pour éclairer ceux qui se cherchent et surtout ceux qui sont déjà perdus.

Oui, c'est un espoir, un cadeau que ces marcheurs viendront porter sur le toit du monde pour qu'il se disperse et éclipse les ténèbres de l'ignorance et de la bêtise humaine.

Si la douleur de l'absent percera à jamais nos vies, notre riposte pacifiste et notre cri presque silencieux. Un murmure pour le cœur des hommes.

Les fondations de la mémoire que nous tentons de retrouver et que nous cherchons à entretenir ne s'habilleront jamais ni de haine ni de violence.

Endeuillés, oui, mais pas aveugles. L'émoi ne cédera pas à la capacité d'aimer.

Le goût de la vie reviendra peu à peu sans nul désir de vengeance car, conscient de ce que signifie l'espoir fondateur d'un peuple apaisé. Il faut à tout prix que nous évitions d'être débordés par demain, car le sang sèche vite.

Il est pressant que les vivants et les survivants retremperent leur plume dans l'encre et l'histoire.

Le passé doit se conjuguer au présent pour que jamais nous ne puissions avoir peur de l'oubli.

L'espérance est la première des urgences.

L'école est le lieu tout désigné pour répondre à ces défis et construire notre projet.

La seule arme efficace contre l'obscurantisme de la pensée est déjà dans les mains de nos enfants.

Nous ne pouvons que les encourager à comprendre nos valeurs pétries par cette France millénaire, terre de ceux qui lèvent les yeux pour accéder au savoir véritable, celui d'une nation qui sait relier ses racines à ces dernières branches.

Les marcheurs et les 86 galets sont un écho à la hauteur de ce grand pays en proie à des doutes inédits. Cette ascension extraordinaire fait honneur au courage et au goût du dépassement que nous devons retrouver.

Un pèlerinage pour transcender et dépasser la souffrance muette.

Voilà comment s'est transformé ce défi.

En résumé, c'est un hymne à la vie.

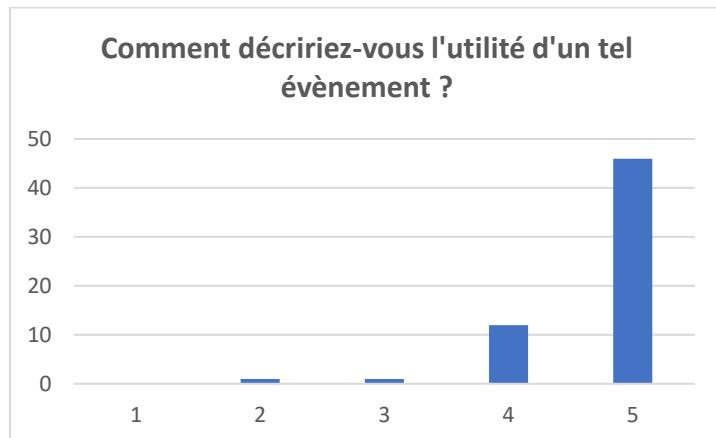
Voici notre souhait : que nos Galets de l'Himalaya nous permettent d'assumer notre mémoire, de comprendre nos lendemains et de justifier nos espérances.

Voir le film : <https://www.youtube.com/watch?v=WtH-UGNosiQ>

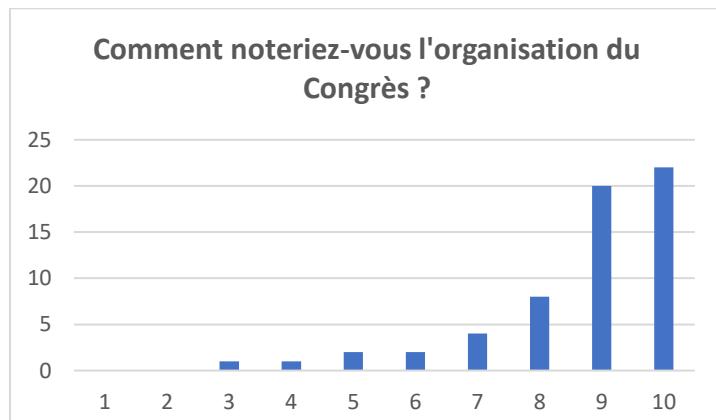
Résultats du sondage

Soixante et une (61) personnes, soit 11.8% des participants de l'événement, ont répondu au questionnaire que nous avons envoyé à la suite du VIIIème Congrès International des Victimes du Terrorisme. Voici un aperçu des réponses et des remarques ayant été recueillies.

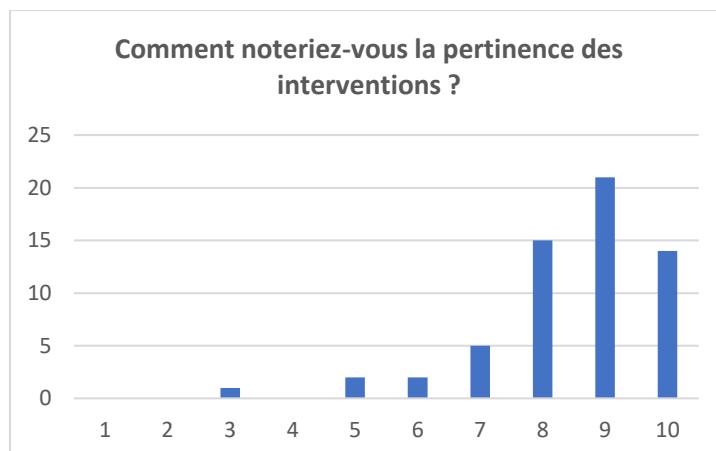
Notation de l'utilité d'un évènement tel que le congrès pour les victimes et parties prenantes



Notation de l'organisation du congrès



Notation de la pertinence des interventions sur la durée du congrès



Les thèmes que les congressistes auriez voulu voir être davantage abordés (sélection et regroupement des remarques récurrentes)

- La responsabilité des États, au niveau européen et dans la prise en charge des victimes sur long terme. Dans ce cadre, une intervention du chef de l'État français, même enregistrée aurait été appréciée
- La prise en charge et l'accompagnement des enfants et des mineurs
- Le rôle des victimes dans la prévention de la radicalisation
- Une analyse géopolitique plus poussée, tournée vers l'évolution de la radicalisation et du phénomène terroriste
- La justice restaurative
- L'état psychologique à la suite d'un attentat : la thérapie et l'impact sur la vie de la victime mais également de sa famille (enfants, conjoint...)

Nous notons comme ressenti partagé que la parole n'a pas été assez donnée aux victimes, dans le cadre des tables rondes et des temps de questions / réponses.

Pourcentage de personnes satisfaites par les thèmes abordés : 24 %

Qu'attendiez-vous du Congrès ? Que vous a-t-il apporté ? Que manquait-il ?

Le congrès a apporté :

- La possibilité de s'exprimer, de se rencontrer
- Une solidarité par l'union internationale
- Des apports théoriques
- Des partages d'expériences
- Une possibilité pour des associations de victimes isolées de s'exprimer et de rencontrer d'autres acteurs

« Nous avons fait de belles rencontres. Nous nous sommes sentis reconnus et soutenus »

« Pouvoir se retrouver, échanger, apprendre voici de ce que j'attendais et ce que j'ai eu »

Cependant il manquait :

- Du temps pour les échanges et les réactions pendant et après les interventions
- La parole des forces de l'ordre et des primo intervenants
- Une présence étatique
- Des solutions concrètes
- Une représentation plus équilibrée des différents pays présents

« J'attendais la présence de notre Président de la République sous le patronage duquel il était placé, et qui a brillé par son absence !!!! »

« Plus d'interaction avec le public, c'était assez décevant de devoir courir après le micro. »

Des remarques ont été faites sur le fait que certaines traductions étaient non optimales, tant via les casques que du fait des supports de communication qui n'étaient parfois pas adaptés à toutes les langues.

Selon vous, quel(s) a/ont été les moment(s) fort(s) du Congrès ?

- Le fait que tous les congressistes aient su rester positifs
- Les paroles de victimes
- La chorale de Manchester
- La cérémonie de clôture et le dépôt de roses

Quelle(s) initiative(s) aimeriez-vous voir dans votre pays en matière d'accompagnement des victimes et / ou de prise en charge ? (Compilation de tous les retours, par pays)

France

- Décentraliser la prise en charge psychologique qui se trouve principalement à Paris et Nice
- Favoriser les initiatives telles que celles des projets psychothérapeutiques et leurs donner un plus grand rayonnement
- Améliorer de la prise en charge des victimes lors de procès à l'étranger
- Moins de négligence des instructions judiciaires des attentats commis hors de France
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle et la prise en charge des victimes
- Des espaces de paroles, de rencontres en dehors des commémorations.
- En dehors de l'indemnisation, que l'État s'implique un peu plus dans le suivi médical et /ou psychologique des victimes
- Plus de visibilité pour les associations d'aide aux victimes
- Un engagement beaucoup plus fort au côté des victimes qui souhaitent s'impliquer dans des actions de prévention, et beaucoup plus d'initiatives en ce sens, notamment en milieu carcéral

À l'international

- **Algérie :**
 - Plus de considérations pour les victimes du terrorisme et plus de moyens pour une meilleure réinsertion à tous les niveaux, surtout les victimes avec handicap acquis
 - Une protection internationale des associations qui défend le droit des victimes.
 - En dehors de l'indemnisation, un suivi médical de longue durée est souhaitable
- **Argentine :** Création d'une association de victimes ou aide aux victimes travaillant sérieusement sur le sujet
- **Australie :** Financement d'un réseau de soutien et de traitement
- **Belgique :** Des règles et de l'aide prévues au niveau européen
- **Cameroun :** Conférence internationale sur la victime du terrorisme et leur prise en charge
- **Danemark :**
 - Que l'État s'engage et participe à ce type d'événements
 - Que les organisations de santé publique joignent toutes les victimes du terrorisme au Danemark et leur offrent une aide et un accompagnement suite à un attentat

- **Espagne** : Que la surveillance de la victime du terrorisme par l'État sera plus continue dans le temps, selon les besoins des victimes et non selon un critère de temps établi
- **Etats Unis** :
 - De meilleurs soins de santé mentale et une politique / des plans pour aider à identifier toutes les victimes, les reconnaître et les aider à obtenir une compensation et une reconnaissance adéquates
 - Permettre plus facilement aux victimes de se rencontrer et de se rassembler
 - Plus longue période d'accompagnement et de soins
- **Italie** : la prise en charge est fonctionnelle, mais souhaite que les fonctionnaires des institutions soient formés pour aborder les victimes en matière de problèmes bureaucratiques
- **Indonésie** : Plus grand investissement du gouvernement au-delà des autorités locales
- **Irlande** : Garder la politique et les politiciens hors des problèmes des victimes.
- **Irlande du Nord** : Application de protocoles pour les médias
- **Israël** : amélioration de la prise en charge des victimes lors de procès à l'étranger
- **Kenya** :
 - Reconnaissance des victimes du terrorisme par l'État et tous les acteurs étatiques.
 - L'indemnisation et la réparation des victimes par la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale pour les victimes du terrorisme
 - Une 1ère Conférence nationale des victimes du terrorisme à Nairobi
- **Maroc** :
 - Accompagnement et suivi psychologique et social durant toute la vie
 - Prise en charge de scolarité et d'études des enfants victimes de terrorisme
- **Norvège** :
 - Législation plus précise sur les droits des victimes.
 - Rapport du gouvernement sur leur respect des différents traités internationaux relatifs aux droits des victimes
 - Améliorer le suivi des victimes dans le temps.
- **Pays Bas** : soutien structurel à long terme aux victimes du terrorisme.
- **Roumanie** : Création d'associations de victimes.
- **Royaume Uni** :
 - Une équipe nationale travaillant avec les victimes tout au long des funérailles / traitements et enquêtes et demandes de renseignements
 - Plus d'aide pour la santé mentale et une meilleure compréhension
 - Un plus grand engagement des médias
 - Une plus grande reconnaissance des soignants et aidants
 - Soutien ou conseil à moyen et long terme pour les victimes
- **Tunisie** : Tout simplement respecter tous les droits des victimes.

Avez-vous d'autres remarques (temps de pause, temps de respiration, le programme, durée des débats...) ? (Sélection et regroupement des remarques récurrentes)

- Le programme est apparu en majorité comme étant équilibré et bien structuré même s'il y a un regret global du manque de temps de paroles pour les victimes, dans les temps de questions / réponses notamment

- La programmation des interventions au congrès ainsi que les productions artistiques ont été perçues comme étant d'excellente qualité mais le contact avec les victimes venant de loin (d'Afrique, du Moyen-Orient) aurait dû être favorisé et mieux organisé
- Les pauses n'étaient pas assez longues ni assez nombreuses. Les tables rondes étaient trop longues car les intervenants dépassaient souvent leur temps de paroles. Il y aurait dû avoir davantage de modération.
- Une annonce plus claire aurait dû être fait au début du congrès sur le soutien psychologique prévu sur place.

ENSEIGNEMENTS

Nous notons que pour une prochaine édition du congrès, nous devrons :

Travailler le programme pour privilégier le temps de paroles des victimes et des temps informels de rencontre entre congressistes

Faire en sorte que des initiatives et solutions concrètes soient présentées

Veiller à une plus grande représentativité au sein des tables rondes

Aborder des sujets davantage en lien avec la prise en charge des victimes et l'accompagnement sur la durée

Annexes

- **Retombées presse** : Lien
- **Vidéo reportage** : <https://youtu.be/1WbWK2insM8>
- **Vidéos témoignages** : Lien
- **Banque photo** : Lien
- **Discours institutionnels** : Lien
- **Actes du Congrès, par Léon Roger Zam - Doctorant en droit à l'Université de Yaoundé II Soa – Cameroun** : Lien

Rédaction : AfVT sur la base du compte rendu du Radicalisation Awareness Network

Crédits photos : Pierre Halart et Maxime Nzilampa

Remerciements

Je remercie tous ceux et celles qui ont permis à cet événement d'avoir lieu.

Merci à nos soutiens institutionnels, financiers, associatifs.

Merci à tous les orateurs, qu'ils représentent des institutions, des états, des associations ou qu'ils soient venus par eux-mêmes.

Merci à tous les bénévoles, anonymes, victimes ou non qui ont donné de leurs temps et mis leurs compétences au service d'une grande cause.

Merci aux témoins, qui ont su partager des vécus douloureux avec délicatesse, qui ont eu l'intelligence et le cœur de construire, de se reconstruire.

Merci à toute l'équipe de l'AfVT, qui s'est mobilisée pour cet événement dans un moment difficile financièrement, et alors que nous étions en sous-effectif, sans renoncer à toutes nos tâches courantes.

Merci tout particulièrement à Aurélia van Kote, qui a porté ce projet de bout en bout, sans assez de moyens ou de soutien, pour faire de ce congrès un moment d'exception pour les victimes du terrorisme.

Guillaume Denoix de Saint Marc

Directeur du VIIIème congrès international

Fondateur et directeur général de l'Association française des Victimes du Terrorisme

Vidéo du congrès

